



RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2018

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
Une métropole qui intègre, citoyenne et innovante
... des quartiers attractifs

Table des matières

PROPOS LIMINAIRES	3
I- LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE.....	4
II- LA GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE.....	8
A. UNE GOUVERNANCE ET UNE INGENIERIE DEDIEES AU CONTRAT DE VILLE	8
B. LES CONSEILS CITOYENS	9
1. Des instances renouvelées en 2018	9
2. Leur participation aux instances	11
III- BILAN PAR OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	12
IV- BILAN FINANCIER 2018	58
A. BILAN FINANCIER DU CONTRAT DE VILLE	58
B. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE	59
C. APPROCHE TERRITORIALE INTEGREE (ATI) ET FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)	60
V- LES PERSPECTIVES APPORTEES PAR L’EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE A MI-PARCOURS	61
A. LE CADRE METHODOLOGIQUE DE L’EVALUATION	61
B. LES PRECONISATIONS DE L’EVALUATION.....	62

Propos liminaires

Le décret n° 2015 – 1118 du 3 septembre 2015 a fixé les modalités de présentation du rapport annuel sur la situation des collectivités au regard de la politique de la ville. Il rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville sont tenus de présenter chaque année à leur assemblée délibérante un rapport détaillant les actions qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. Les conseils citoyens présents sur les territoires concernés sont consultés en amont sur le projet de rapport et ce dernier doit ensuite être mis en débat au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

Les partenaires ont convenu que c'est sur la base de ce rapport que sera présenté le bilan de la mise en œuvre du contrat de ville de Montpellier sur les 12 quartiers prioritaires durant l'année 2018.

Ce rapport doit présenter les principales orientations du contrat de ville, notamment en termes de gouvernance et de modalités de mise en œuvre du contrat, le bilan des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée, l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun.

Ce rapport est organisé en 5 parties :

- le rappel de la stratégie et des principales orientations,
- la gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville,
- le bilan par objectif opérationnel,
- le bilan financier 2018,
- les perspectives pour les années à venir.

I- Les orientations du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole

La politique de la ville, telle qu'elle est définie dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy », est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit de donner une meilleure lisibilité à la politique de la ville (**simplification**), de concentrer les moyens et en particulier ceux de droit commun (c'est-à-dire les moyens mobilisés dans le cadre du déploiement régulier des politiques publiques) vers les quartiers les plus en difficulté afin d'optimiser les leviers d'action publique dans le cadre d'une démarche intégrée (**efficacité et cohérence**) et de favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent (**co-construction**).

Dans cette perspective, le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015, contrat dit de nouvelle génération, s'organise autour des trois piliers :

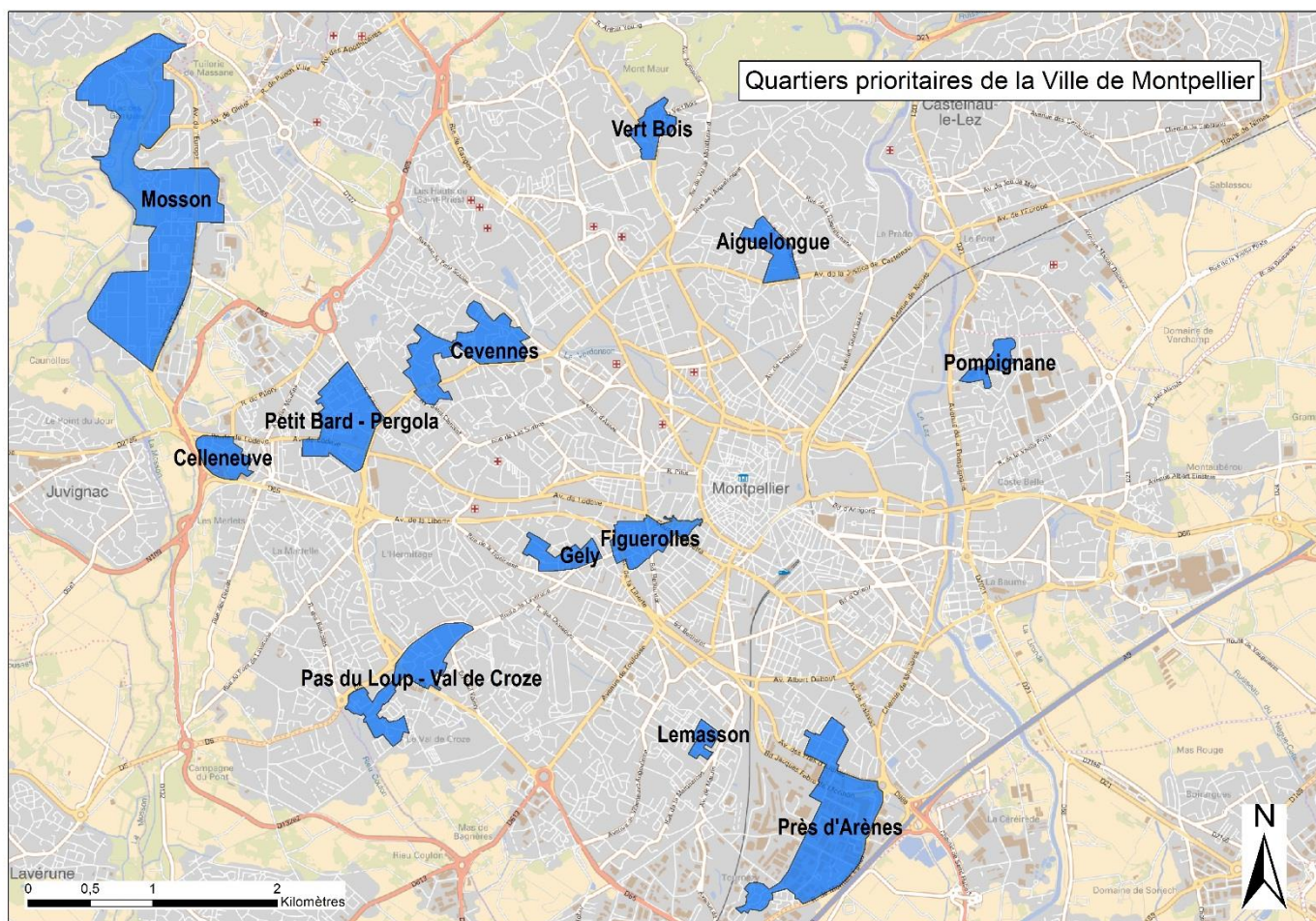
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Et il s'organise autour des 3 principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de Montpellier Méditerranée Métropole :

- une métropole qui intègre,
- une métropole citoyenne,
- des quartiers attractifs.

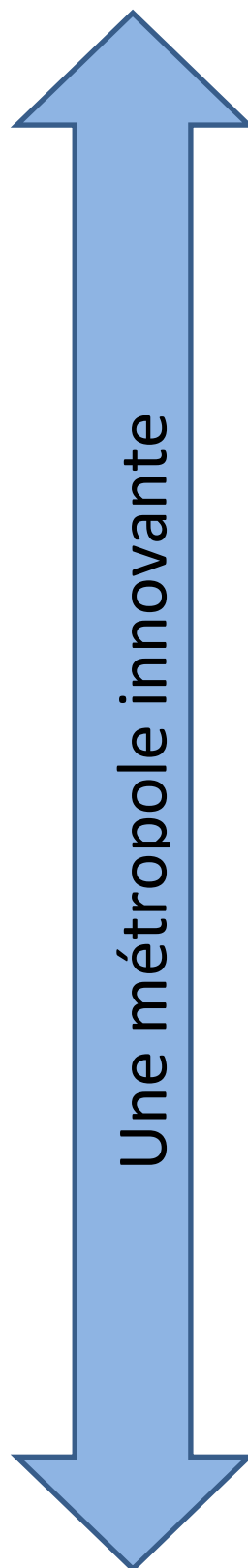
Les 12 quartiers concernés à Montpellier sont les suivants :

- Pompignane,
- Aiguelongue,
- Vert Bois,
- Lemasson,
- Mosson,
- Celleneuve,
- Près d'Arènes,
- Petit Bard - Pergola,
- Cévennes,
- Figuerolles,
- Gély,
- Pas du Loup/Val de Croze.



Le schéma suivant rappelle l'organisation de cette stratégie, adoptée par les 21 signataires du contrat de ville.

PRINCIPES INTEGRATEURS			
PILIER	Une métropole qui intègre	Une métropole citoyenne	Des quartiers attractifs
Développement économique et emploi	<p>ENJEU 1 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante</p> <p>ENJEU 4 : Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base</p>		<p>ENJEU 8 : Soutenir le développement économique dans les quartiers</p>
Cadre de vie et renouvellement urbain	<p>ENJEU 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</p>		<p>ENJEU 7 : Elaborer un projet de renouvellement urbain ambitieux pour la Mosson et retisser la ville</p> <p>ENJEU 9 : Rénover les démarches de gestion urbaine de proximité</p>
Cohésion sociale	<p>ENJEU 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</p> <p>ENJEU 3 : Renforcer le soutien aux adolescents</p>	<p>ENJEU 6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et équipements</p>	<p>ENJEU 10 : Placer la médiation comme levier de cohésion sociale</p> <p>ENJEU 11 : Prévention de la délinquance et sécurité</p>



L'avenant opérationnel et financier du Contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole, signé le 8 juillet 2016, a permis de préciser et de décliner la stratégie articulant les volets économique, urbain et social, autour de 5 objectifs opérationnels et 4 approches transversales (rassemblées ci-dessous dans un 6^{ème} enjeu).

1 - Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers, le fil rouge étant la coordination et la mise en cohérence (enjeux 1-4-8)

2- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain (enjeux 5-7)

3- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école (enjeux 2-3)

4 - L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant (enjeu 6)

5 - L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité (enjeux 9-10-11)

6 - Quatre approches transversales : le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la lutte contre toutes les formes de replis communautaires

La mise en œuvre du contrat de ville unique passe par une articulation étroite avec les autres politiques structurantes qui sont engagées et qui ont un impact sur les quartiers de la politique de la ville : par exemple le programme local de l'habitat (PLH), les projets de développement économique, les politiques de cohésion européenne, les autres contrats, plans ou schémas qui peuvent exister sur le territoire. Certains d'entre eux constituent un volet thématique du contrat de ville : projet éducatif de territoire (PEdT), programme de réussite éducative (PRE) pour le volet éducatif, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) pour le volet sécurité/prévention et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le volet renouvellement urbain...

La mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, IEJ) participe de cette dynamique, notamment au travers de l'approche territoriale intégrée (ATI) à laquelle la métropole s'est portée candidate.

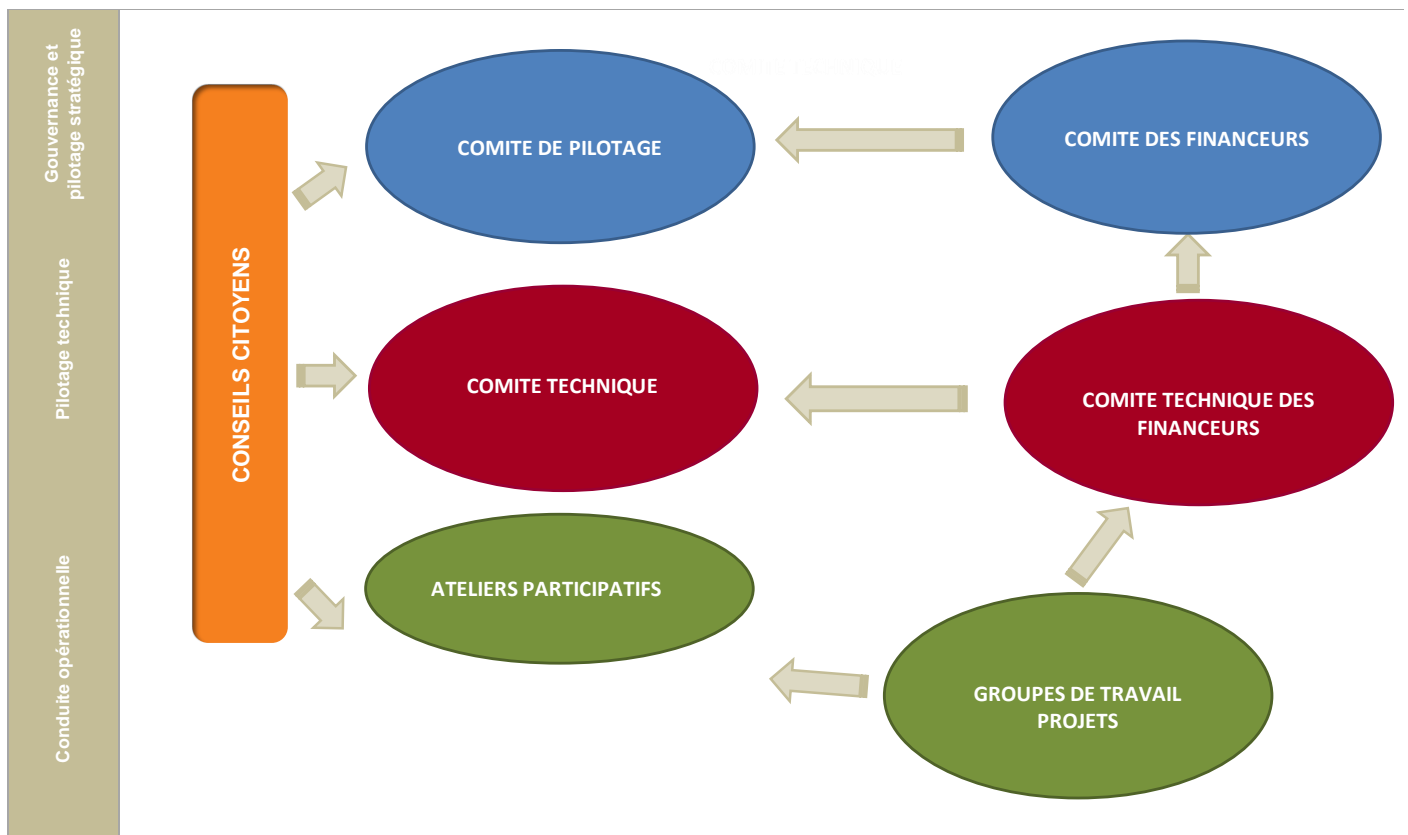
II- La gouvernance et les modalités de mise en œuvre du contrat de ville

A. Une gouvernance et une ingénierie dédiées au contrat de ville

Un schéma de gouvernance partenariale du contrat de ville a été adopté à l'occasion du 1^{er} comité de pilotage du contrat de ville, le 17 décembre 2014. Il comprend trois niveaux :

- la gouvernance et le pilotage politique,
- le pilotage technique,
- la conduite opérationnelle (avec la mobilisation des directions opérationnelles),

et plusieurs instances décrites dans le schéma ci-dessous.



Le comité de pilotage du contrat de ville est coprésidé par le Maire – Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet. Il est composé par des représentants de l'ensemble des 21 signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens (2 représentants par conseil citoyen).

En 2018, le comité des financeurs s'est réuni une fois, le comité technique 7 fois et il y a eu 5 de groupes de travail projet, concernant chacun un enjeu du contrat de ville.

B. Les conseils citoyens

1. Des instances renouvelées en 2018

Les conseils citoyens sont des instances de démocratie participative mises en place dans le cadre du contrat de ville. Les conseils citoyens doivent permettre le recueil de « l'expertise d'usage » de l'habitant dont on entend rarement la voix. Ils doivent être des espaces de propositions et d'initiatives, à partir des besoins des habitants.

Les 12 conseils citoyens montpelliérains, créés en début d'année 2016, ont un statut associatif. Le collège des habitants, majoritaire, est composé à hauteur de 2/3 par des personnes tirées au sort à partir des listes électorales et fiscales (taxe d'habitation), en respectant la parité femmes – hommes et la représentation des jeunes. 1/3 sont des personnes volontaires tirés au sort après appel à candidature. Le collège des associations et acteurs locaux est constitué après appel à candidature.

QUARTIER	Population	Habitants tirés au sort	Jeunes -25 ans	Habitants volontaires	Associations, Socio-professionnels, usagers	TOTAL
Vert Bois	1 000	6	2	4	8	20
Pompignane	1 170	6	2	4	8	20
Lemasson	1 170	6	2	4	8	20
Gély	1 265	6	2	4	8	20
Aiguelongue	1 380	6	2	4	8	20
Près d'Arènes	4 000	10	2	6	12	30
Cévennes	5 570	10	2	6	12	30
Figuerolles	2 880	10	2	6	12	30
Pas du Loup Val de Croze	3 530	10	2	6	12	30
Petit Bard Pergola	5 880	10	2	6	12	30
Mosson : Hauts de Massane	8 000	10	2	6	12	30
Mosson : Paillade et Celleneuve	14 600	14	2	8	16	40
	50 445	104	24	64	128	320

Après avoir fait le bilan relatif à la mobilisation des conseillers citoyens sur la période 2016 -2018 et afin d'insuffler une nouvelle dynamique, la Métropole et les services de l'Etat ont décidé de procéder au renouvellement de la composition de ces instances en juin 2018. Une réunion a été organisée le 12 septembre 2018 afin de présenter aux 320 conseillers citoyens invités le contrat de ville et les modalités d'accompagnement proposées. Des réunions d'installation, spécifiques dans chaque conseil citoyen, ont ensuite été organisées en octobre 2018.

L'accompagnement des conseils citoyens

Après appel d'offre, un prestataire a été chargé d'un accompagnement global et adapté sur une durée d'un an (année 2019) à chacun des 12 conseils citoyens. Les missions confiées étaient les suivantes :

- Apporter un appui méthodologique à l'organisation du conseil citoyen, sur la mise en place de ses modalités de fonctionnement (périodicité des rencontres, thèmes de travail, organisation du dialogue, définition de ses représentants...),
- Former à l'animation de réunions qui favorisent le débat et l'expression de chacun des membres ; former au travail et à la production d'idées en mode projet,
- Donner des outils aux conseils citoyens pour les aider à recueillir la parole des habitants,
- Aider au partage d'une culture commune et à l'émergence d'une dynamique collective impliquant l'ensemble des habitants,
- Produire un point de vue des habitants sur leurs aspirations et besoins prioritaires, dans un objectif d'intérêt général.

Les 12 conseils citoyens ont été regroupés en 5 groupes selon une approche territoriale qui se sont tous réunis 3 fois soit 15 réunions en soirée. Cette mission a démarré effectivement en décembre 2018. Les objectifs recherchés respectivement pour chacune des réunions étaient les suivants :

- déterminer les besoins du quartier pour lesquels chaque conseil citoyen souhaite travailler (70 présents),
- déterminer les actions que chaque conseil citoyen souhaite réaliser (49 présents),
- déterminer les besoins d'accompagnement de chaque conseil citoyen pour réaliser les actions souhaitées (38 présents).

Ces temps de rencontre ont été l'occasion également de travailler, en fonction des besoins exprimés ou repérés, au fonctionnement interne des conseils.

Trois journées (9h -16h30) de formation ont été organisées pendant 3 samedis. Les thèmes étaient les suivants :

- lien du conseil citoyen aux autres acteurs (16 participants),
- l'animation de groupes (18 participants),
- co-construire un projet avec les habitants : les outils de la concertation (15 participants).

A partir de la capitalisation du travail réalisé lors de cette première phase, il a été proposé à chaque conseil citoyen d'affiner en interne le domaine/ le projet sur lequel il souhaitait bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de le faire connaître auprès du prestataire. Deux réunions ont alors été programmées pour chacun : la première pour apporter des éléments de méthode pour la concrétisation du projet, la seconde pour analyser les résultats et/ou éventuellement résoudre les problèmes rencontrés.. Deux CC n'ont pas fait remonter de demandes en raison d'une situation interne très compliquée et ou de l'absence totale de mobilisation (Figuerolles et Gély). Vingt réunions en soirée ont ainsi été organisées. Elles ont réuni en moyenne 5 personnes par conseil, essentiellement des femmes.

Durant cette seconde phase, il a également été proposé de nouveaux temps de formation commune, d'une durée de 2h et en soirée. Les thèmes suivants ont été proposés :

- l'enquête par questionnaire,
- la restitution et la valorisation des résultats pour transmission aux partenaires,
- l'environnement institutionnel et les partenaires,
- les outils pour aller vers les habitants,
- les savoirs et les réflexes de base pour l'animation de groupes.

Chaque formation a réuni en moyenne 6 personnes.

Pour les années suivantes, un nouvel accompagnement pourra être envisagé, sous réserve de besoins exprimés par les conseils.

2. Leur participation aux instances

Les conseils citoyens sont associés au comité de pilotage. Un temps de travail spécifique préalable à chaque comité de pilotage a été proposé aux représentants des conseils appelés à siéger à ce dernier.

Les conseillers citoyens des territoires retenus pour le projet de renouvellement urbain (Mosson et Cévennes) ont été réunis spécifiquement pour une présentation des enjeux et pour des ateliers participatifs :

- **A la Mosson**, les conseils citoyens Hauts de Massane – Mosson / Celleneuve se sont réunis le 6 novembre 2017 sur la préfiguration et l'élaboration du projet, le 9 novembre 2017 sur le lancement du dialogue compétitif de l'urbaniste, de décembre 2017 à mars 2018 pour 4 séries d'ateliers avec les 3 équipes d'urbanistes, de septembre 2018 à mars 2019 pour les balades croquées et ateliers de maquettage de la démarche Quick Win (dont les deux premiers sont en cours de réalisation) et le 16 avril 2019 autour du dossier de présentation de la convention ANRU.
- **Le conseil citoyen des Cévennes** : le 12 février 2018 sur la préfiguration et l'élaboration du projet et le 23 avril 2019 autour du dossier de présentation de la convention ANRU.

Des conseillers citoyens ont par ailleurs suivi la formation de l'école du renouvellement urbain, établissement prenant en charge la formation et les frais annexes de 3 conseillers citoyens par conseil.

III- Bilan par objectifs opérationnels

Le contrat de ville est par excellence une démarche transversale et interinstitutionnelle puisque les objectifs opérationnels mis en exergue nécessitent une intervention croisée de l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville.

Pour mémoire, ces derniers, au nombre de 5, sont les suivants :

- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers ;
- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain ;
- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école ;
- L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant ;
- L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

Au-delà de ces objectifs spécifiques, les partenaires soutiennent la mise en œuvre d'actions transversales selon 4 approches :

- Le soutien à la jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La lutte contre toutes les formes de replis communautaires

Enfin, la Métropole et les services de l'Etat soutiennent la mise en place d'actions relevant du dispositif Ville Vie Vacances (V.V.V.). Ce dispositif répond à une logique éducative visant à favoriser l'accès des jeunes à des séjours ou des activités de découverte culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances scolaires. Le programme mobilise tout au long de l'année l'ensemble des partenaires sur la base de projets et d'activités éducatives de qualité, de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun et spécifiques. Il s'adresse exclusivement aux jeunes de 11 à 18 ans résidant en territoires prioritaires.

Le service de la politique de la ville est chargé de mobiliser tous les services, directions, institutions qui, de par leurs compétences et leurs moyens doivent contribuer à la mise en place d'actions qui répondent à ces objectifs contractualisés.

Des focus portant sur quelques actions présentant une mise en œuvre et des résultats probants sont présentés ci-après. Elles sont classées selon les objectifs opérationnels du Contrat de Ville. Pour répondre à une demande légitime des conseils citoyens, le présent rapport comprend un bilan synthétique par thématique et une présentation des actions davantage territorialisées.

Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers

Enjeux

- ➔ Développer un partenariat responsable, solidaire et durable avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires
- ➔ Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers
- ➔ Favoriser la co-construction de parcours vers l'emploi adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires...

L'objectif visant à « organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers » s'est concrètement traduit **en 2016 par la mise en place d'un dispositif local, partenarial et innovant, le PODEM - Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain**. Ce projet commun et territorialisé se caractérise par :

- La mise en place d'une **gouvernance copilotée par la Métropole et l'Etat et dédiée** aux questions de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation,
- la **mobilisation renforcée des moyens de droit commun** de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville en faveur des habitants des quartiers,
- la mise en œuvre d'un **plan d'actions** partenarial et pluriannuel spécifiquement **adapté aux besoins des habitants**.



Le PODEM associe étroitement les acteurs, chefs de file et/ou partenaires des politiques publiques sectorielles de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation parmi lesquels on retrouve les signataires du Contrat de Ville : la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département de l'Hérault, la Ville de Montpellier, les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, la Mission Locale des Jeunes et Cap Emploi), la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Métiers, la CCI, la CAF, le CCAS et BPI France.

Rappel des temps forts

Chaque année, une **manifestation générale** autour du **PODEM** est organisée afin de valoriser la diversité des actions mises en œuvre et d'entretenir la mobilisation de tous les partenaires. Ce forum est complété par un **évènementiel thématique** mettant en avant une action ou un ensemble d'actions :

- 4 novembre **2016** : **Lancement du PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM)** et signature des premières conventions d'application charte Entreprises & Quartiers
- 21 mars **2017** : **Évènementiel « Charte Entreprises et Quartiers »** : comment s'impliquer ? » à destination des entreprises.
- 14 mars **2018** : **Conférence** sur l'état d'avancement du **PODEM** (1^{er} édition)
- 29 novembre **2018** : Lancement de la « **Fabrique à entreprendre Mosson** »
- 26 mars 2019 : Forum **Podem**, le rendez-vous annuel sur les **actions du PODEM** en faveur des habitants des quartiers prioritaires. A cette occasion, les participants (entreprises, institutionnels, associatifs, citoyens) ont pu découvrir une vingtaine d'actions autour 11 îlots positionnés dans le café des lettres de la médiathèque.



Ce fût, également, le moment pour les partenaires de se rencontrer et d'échanger autour de la même volonté : tisser des liens entre les habitants et les acteurs du territoire.

Un dossier contenant trois plaquettes, une présentation du PODEM (<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/centre-de-ressources/7/plaquette-podem>), un bilan 2018 Charte Entreprises & Quartiers ainsi qu'un bilan 2018 de la plateforme collaborative métropolitaine clauses sociales (<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/centre-de-ressources/7/plaquette-charte-entreprises-et-quartiers>), a été remis à chaque participant (<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/centre-de-ressources/7/plaquette-plateforme-collaborative-metropolitaine-clause-sociale>).

Ce forum a aussi été marqué par l'intervention d'un conférencier sur l'engagement sociétal des entreprises, par plusieurs témoignages (entreprises engagées, associations, habitants) et par la diffusion d'une vidéo sur le PODEM (<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/centre-de-ressources/6/le-podem-cest-quoi>) et d'une seconde sur la plateforme collaborative clause sociale (<https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/la-plateforme-collaborative-metropolitaine-clause-sociale>).

Les réalisations 2018 du plan d'actions

Le **plan d'actions du Podem** se matérialise par **22 programmes** appelés également fiches opérationnelles et une **soixantaine d'actions** (ou ensemble d'actions) par an en faveur principalement des habitants des quartiers. Ces actions constituent majoritairement une **offre de services complémentaire des politiques publiques sectorielles** (Garantie jeunes, contrats aidés, services civiques, Ecole Régionale de la 2^{ème} chance, chantier d'insertion, dispositifs d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise) et **adaptée à toutes les phases d'un parcours professionnel**. Une partie importante de ces actions est portée par des associations qui souscrivent aux appels à projets annuels relevant de la politique de la ville. En 2018, **63 actions** (ou ensemble d'actions) ont été réalisées se déclinant dans les thématiques suivantes :



A noter que la mise en place de ces actions a été réalisée en **priorisant trois grands axes thématiques** :

- la mobilisation des entreprises,
- l'insertion professionnelle notamment des jeunes,
- le développement économique urbain des quartiers.

Exemples d'actions structurantes :

▪ La mobilisation des entreprises

↳ La charte Entreprises et Quartiers

Cet outil vise à **mobiliser les entreprises et à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes** (consignées dans une convention d'application) en faveur des habitants des quartiers prioritaires en les mettant notamment en relation avec des associations qui œuvrent en proximité. Depuis 2016, la démarche locale « Entreprises & Quartiers » est **pilotée par l'État et Montpellier Méditerranée Métropole**, en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission locale et est co-animée avec FACE Hérault. **Les résultats 2018** font état de :

- **45 entreprises engagées,**
- 20 partenaires associatifs mobilisés,
- 60 rendez-vous terrain,
- 260 mises en relation.
- **132 actions réalisées** sur diverses thématiques (éducation, emploi, développement économique, mécénat...) parmi laquelle l'organisation d'une rencontre au Business & Innovation Centre (BIC) de Montpellier le 10 octobre 2018 entre 7 startups et une trentaine d'élèves de 3e venus du collège des Garrigues (Mosson) et du collège Gérard Philippe (Près d'Arènes). Les élèves ont été accompagnés par les associations ASA et cité citoyenne ainsi que par leurs chefs d'établissements et professeurs.



Le matin, répartis en groupes, les collégiens ont contribué aux projets des entrepreneurs. Pour ChallengeMe, plateforme de formation et de collaboration, ils ont inventé un « snapcours », application éducative basée sur l'entraide entre élèves dans les apprentissages. Avec My Horse Family, ils ont imaginé un stand attractif au salon du cheval. Pour Specialist-Wanted, l'idée était de repérer leurs compétences.

↳ La plate-forme collaborative métropolitaine Clause sociale

Cette plateforme, pilotée et portée par Montpellier Méditerranée Métropole et soutenue par l'État et le Fonds Social Européen, permet de déployer une **offre de service « clé en main »** en direction de donneurs d'ordres, d'entreprises et de partenaires de l'emploi et de l'insertion. L'objectif est de **faciliter l'application de la clause sociale afin d'accroître de manière quantitative et qualitative les opportunités d'insertion.**



La Plate-forme se compose **d'une équipe dite « de facilitateurs »** au sein de la Métropole en charge de la gestion et du suivi de la clause qui a été récemment renforcée.

Chiffres clés 2018 :

- plus de **241 668 heures d'insertion réalisées (contre 140 000 heures en 2017) par 439 salariés** (dont 85% avec un faible niveau de qualification (CAP, BEP et infra),
- **76 personnes ont signé un CDI et 47 un contrat en alternance,**
- **150 entreprises** concernées, **26 maîtres d'ouvrage** engagés, un partenariat étroit avec les acteurs du Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi, Mission Locale des Jeunes métropolitaine et Cap Emploi.
- **10 structures d'insertion par l'Activité Economique** ont réalisées près de 43% des heures,

- *L'insertion professionnelle avec une priorité sur le public jeune des quartiers*

Des actions dites « passerelles » ont été co-construites en partenariat notamment avec des associations du territoire afin d'être au plus près des besoins des habitants et notamment des jeunes. Complémentaires de l'offre existante, ces actions ont vocation à faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification. A titre **d'exemple de la démarche**, on retrouve des actions telles que :

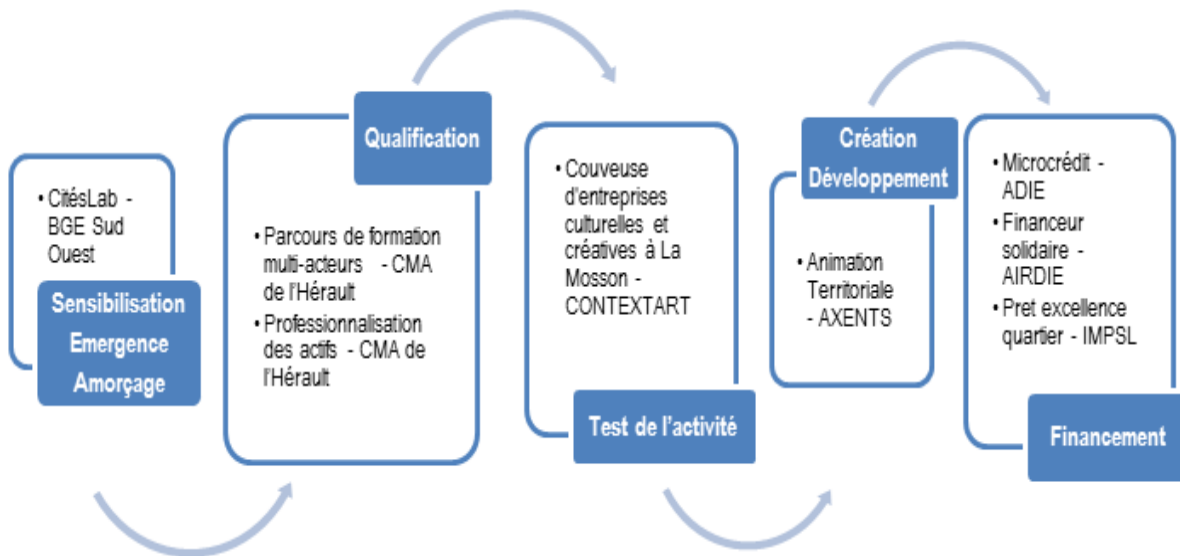
- le **chantier d'insertion numérique @t Work** développé en partenariat avec une association de reconditionnement de matériel informatique **InformatiquePlus**,
- **les travaux des commissions d'insertion et les actions de proximité** menées en parallèle par la **Mission Locale des jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole** (permanence de proximité dans les quartiers Cévennes et Petit-Bard, club des filles, réunions d'échanges sur les candidatures dans le cadre des chantiers ANRU...),
- **« Reporters Citoyens Numériques »** portée par le média de quartier de la Mosson - **Kaïna-TV** - qui permet de sensibiliser des jeunes aux métiers de l'audiovisuel et du numérique via le service civique.

▪ *Le développement économique urbain des quartiers*

Conscient que le **développement économique urbain** des quartiers pouvait constituer une des **solutions pour lutter efficacement contre le chômage** que ce soit à travers la création et le développement d'entreprises ou bien à travers l'implantation de nouvelles entreprises, un travail partenarial piloté par Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagé dès 2016 en poursuivant deux objectifs :

- développer et soutenir **l'entrepreneuriat**,
- renforcer **l'attractivité économique** des quartiers.

En **matière d'entrepreneuriat**, à l'initiative de la Métropole de Montpellier et avec l'appui de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Agence France Entrepreneur (intégrée désormais à BPI France) et de la Région Occitanie, **une offre d'accompagnement adaptée à différentes étapes du parcours de création-développement d'entreprise** et dédiée aux habitants des quartiers a été développée :



Dans le quartier de la Mosson, une « **fabrique à entreprendre** » est en expérimentation. Il s'agit de la **première plateforme entrepreneuriale d'Occitanie**. A travers la mobilisation et la **coordination des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat**, elle propose une offre globale et adaptée d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise, de l'émergence de l'idée au développement de l'activité, en passant par la formalisation du projet, sa phase de test, son financement.



Elle est destinée à guider les créateurs/repreneurs d'entreprises, à développer l'activité économique et à stimuler la culture entrepreneuriale. La fabrique à entreprendre Mosson est portée par un consortium constitué de : Adie, Airdie, BGE Sud-Ouest, Chambre de commerce et de l'industrie de l'Hérault, Chambre de métiers de l'Hérault, Initiative Montpellier Pic Saint Loup, PFCA et Axents. Ces deux dernières associations ont été désignées pilotes opérationnels de l'action.

En **matière d'attractivité économique des quartiers** et plus spécifiquement du quartier Mosson, deux études distinctes ont été réalisées en 2018 par Argo&Siloe portant sur :

- l'opportunité et la faisabilité d'un **centre d'affaires des quartiers (CAQ)** dans le cadre du PODEM - Contrat de ville,
- **le potentiel de développement économique et commercial** dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain Mosson (**NPRU Mosson**).

A l'issue de ces études et en **phase de préparation et de mise en œuvre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de la Mosson**, il est prévu de développer, à moyen terme, des équipements dédiés au développement économique notamment dans le cours Sud Mosson, parmi lesquels :

- un centre d'affaires des quartiers,
- une cité artisanale.

A court terme, une **version test et multi-sites du Centre d'Affaires des Quartiers** (solution d'hébergement et de services) pourrait être mise en place sur la base d'une requalification de locaux existants et disponibles.

Appel à projets 2018

49 projets ont été retenus au titre de cet objectif pour un total de 859 700 € de crédits spécifiques et 170 227 € de crédits de droit commun.

Les commissions d'insertion Instance de coordination de proximité des acteurs

Les commissions d'insertion jouent un **rôle important en matière de coordination des acteurs** (institutionnels, associatifs et économiques) et d'innovation collective. En réunissant les partenaires les plus proches des réalités du terrain et complémentaires sur les différents champs de l'insertion, elles permettent une mise en synergie des actions. Elles sont, également, une réponse essentielle pour **repérer et mobiliser les jeunes dits « invisibles » et décrocheurs du système** et des institutions.

La Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) anime **trois commissions qui se réunissent mensuellement avec 10 à 15 participants en moyenne** :

- **Croix d'argent (quartiers Gély, Figuerolles, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze),**
- **Cévennes (quartiers Cévennes, Petit-Bard, Pergola),**
- **Mosson (quartiers Paillade et Hauts de Massanne).**

Objectifs

- Animer la coordination des acteurs des quartiers prioritaires pour mieux repérer les jeunes « invisibles » et mieux mobiliser les « décrocheurs »,
- Permettre au réseau de partenaires de mieux se connaître, mutualiser les compétences et informations,
- Mettre en cohérence les réponses des différents partenaires œuvrant sur un même territoire pour ces jeunes les plus éloignés des institutions et du droit commun,
- Mutualiser et rendre lisibles et accessibles les opportunités et les services répondant aux besoins des jeunes,
- Repérer, échanger et suivre le parcours de jeunes identifiés, par étape et en lien avec les acteurs du territoire amenés à les rencontrer à différents moments de sa vie quotidienne,
- Apporter des propositions concrètes et individualisées d'accompagnement de publics en difficulté et des constructions de parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Contribuer à la pacification des quartiers.



Résultats 2018

- **447 jeunes suivis au total,**
- **27 commissions** mises en place et 171 jeunes suivis de manière partagée (**63 jeunes commission d'insertion territoire SUD, 61 jeunes Petit Bard, 47 jeunes Mosson**),
- **126 jeunes reçus sur les permanences de proximité,**
- 5 rencontres en soirée organisées dans le cadre du **club des filles (113 participantes),**
- Plusieurs réunions d'échanges sur les **candidatures pour les chantiers ANRU.**

La mixité sociale dans le logement et la poursuite du renouvellement urbain

Enjeux

- ➔ Répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions, de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires et de mixité sociale par une politique de peuplement à l'échelle métropolitaine
- ➔ Intervenir sur les quartiers afin améliorer le cadre de vie et réduire la précarité énergétique pour les habitants, notamment par des opérations de renouvellement urbain

Les objectifs de mobilité résidentielle des ménages et de mixité sociale, d'amélioration du cadre de vie et de réduction de la précarité énergétique, au travers notamment des opérations de renouvellement urbain, constituent le cadre d'intervention de cet enjeu.

Ils se sont déployés tout au long de l'année 2018 au travers d'une intervention importante tant sur le parc privé que sur le parc public afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, les travaux de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) qui visent à définir et proposer un cadre d'intervention en matière d'attribution des logements sociaux permettant de renforcer la mobilité résidentielle des ménages, en particulier les plus fragiles, et la mixité sociale se sont poursuivis et devraient faire l'objet d'une approbation début 2019.

Principales actions mises en œuvre

Politique de peuplement

Face à une forte tension de la demande, avec 7,5 demandeurs pour un logement attribué (Montpellier Méditerranée Métropole fait partie des quatre Métropoles connaissant une pression de la demande supérieure à la moyenne nationale) et une occupation du parc social qui tend à se fragiliser du point de vue des ressources des locataires, notamment en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (62% des ménages en QPV ont des revenus inférieurs au niveau équivalent au seuil de pauvreté contre 40% hors QPV), la Métropole, en appui avec les communes, l'Etat et les bailleurs, a installé en 2016 une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui répond à plusieurs objectifs :

- Piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et assurer la coordination entre les différents réservataires ;
- Atteindre les objectifs d'attribution et de diversification de l'occupation sociale (notamment en et hors QPV), tout en veillant à l'équilibre résidentiel du parc social ;
- Faciliter l'accès au parc social aux publics prioritaires et aux ménages les plus modestes (1^{er} quartile des demandeurs) ;
- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole, en facilitant la mobilité au sein du parc locatif social.

Plusieurs réunions de travail entre les principaux partenaires ont été organisées en 2018 dans le but de définir les orientations en terme notamment d'attribution de logements sociaux sur le territoire. Ces orientations devraient être adoptées par la CIL dans une logique de mobilité résidentielle et de mixité sociale et se fixerait notamment 2 objectifs :

Objectif chiffré n° 1 : 25% des baux signés hors quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur des ménages les plus défavorisés ou des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain

Objectif chiffré n° 2 : 50% des attributions prononcées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur des ménages les plus favorisés parmi ceux accessibles au logement social

Renouvellement urbain

La première génération des opérations de renouvellement urbain (PRU 1) démarrée en 2015 sur les quartiers du **Petit Bard / Pergola, de la Mosson et du Centre (Gély – Figuerolles)** sont en phase d'achèvement (Petit Bard et Centre) ou terminé (Mosson).

L'année 2018 marque la fin de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD) sur la copropriété des Cévennes 1 avec les réhabilitations thermiques des 2 derniers bâtiments (K et M - 88 logements).

Dans le prolongement de cette première phase du PRU 1, il a été décidé d'engager une nouvelle phase de renouvellement urbain sur les quartiers de la Mosson et des Cévennes. Ainsi, et pour poursuivre cette transformation nécessaire, **le quartier Mosson** a été inscrit sur la liste des 200 projets d'intérêt national et **la copropriété des Cévennes** dans la liste des projets d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2), dévoilée le 15 décembre 2014.

Afin d'élaborer le projet, les études se sont poursuivies en 2018 sur ces deux quartiers. Avant même la signature de la convention avec l'ANRU, des opérations de démolitions, réhabilitations ont déjà été engagées par les bailleurs sur le quartier de la Mosson : démolition de la Tour d'Alembert, réhabilitation de la résidence Cap Dou Mail, démolition de la Tour d'Assas, construction de 95 logements sur les Tritons, réhabilitation de la résidence Cérès et de la résidence Gémeaux.

Intervention sur les copropriétés dégradées

La problématique des copropriétés en difficultés ou dégradées est très prégnante localement. Parmi 4 220 copropriétés potentiellement fragiles, 1 520 peuvent être considérées comme très fragiles.

Face à cette situation, la Métropole intervient selon 3 axes d'intervention :

- La veille et l'observation, par la mise en place d'un observatoire des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 qui permettent de repérer les copropriétés selon leur état et d'identifier les potentiels de rénovation thermique envisageables ;
- La prévention, notamment par les programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC – Cf. focus ci-après) qui permet d'élaborer des stratégies de redressement et des programmes de travaux sur les copropriétés identifiées ;
- Le traitement des copropriétés, que ce soit dans le cadre ou non du nouveau programme de renouvellement urbain.

Intervention sur le parc public

Dans le cadre de leur Convention d'utilité Sociale, les bailleurs sociaux ont programmé la réhabilitation d'environ 2 700 logements locatifs sociaux (dont près de 1 600 pour ACM Habitat entre 2017 et 2020 pour un montant de 53 M€) avec un objectif d'améliorer la performance énergétique ou d'engager de lourdes transformations (résidentialisations, reconfigurations...).

Plus spécifiquement dans le cadre du NPNRU du quartier de la Mosson, avant même la signature de la convention avec l'ANRU, les bailleurs sociaux investissent lourdement sur leur parc existant par la réhabilitation « BBC rénovation ». Ainsi, quatre opérations de réhabilitation représentant environ 900 logements sont d'ores et déjà engagées. Cela concerne le patrimoine d'Erilia (résidence les Tridents) et celui d'ACM Habitat (Lou Cap Dou Mail, Cérès, Les Gémeaux).

Appel à projets 2018

7 projets ont été retenus au titre de cet objectif pour un total de 89 050 € de crédits spécifiques et 195 313 € de crédits de droit commun. Ils concernent principalement des actions d'accompagnement au logement : rapports locatifs (CLCV), médiation au logement par l'aide aux démarches administratives (FACE Hérault), ateliers recherche accès et maintien dans le logement (Boutique Logement Jeunes, Adages), ateliers de quartier (Compagnons Bâtitisseurs – Cf. FOCUS ci-après)

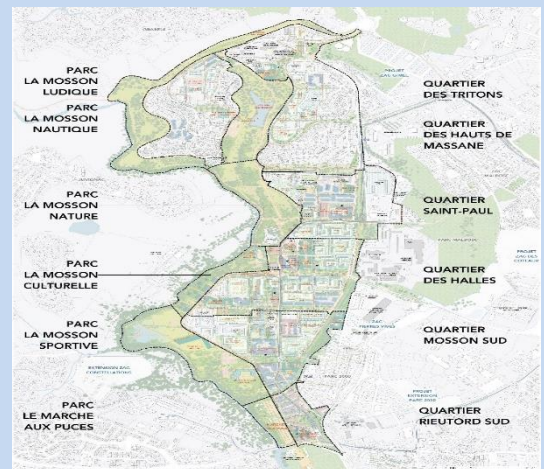


Les Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU 2), 6 POPAC sont menés sur les quartiers de la Mosson et des Cévennes.

Les 4 POPAC de Mosson portent sur 8 copropriétés (L'Espérou, l'Hortus, le Pic Saint Loup, Font Del Rey 2, Plein Ciel, Terrasse des allées des bois, Bonnier de la Mosson et Résidence du Lac) représentant plus de 1.300 logements.

Les 2 POPAC de Cévennes portent sur une seule copropriété de plus de 900 logements. L'un a fait suite à une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH copropriété dégradée) qui a permis la réhabilitation thermique des 5 bâtiments de la copropriété, l'autre ayant permis l'étude approfondie des 5 parcs des Arceaux et de la copropriété des Cévennes 2.



Objectif

Afin d'intervenir de manière préventive sur ces copropriétés et décider, le cas échéant, d'une intervention adaptée pour stopper le processus de dégradation, des diagnostics multi critères (état du bâti, fonctionnement de la copropriété, niveau des dettes, social...) sont menés, afin de définir, pour chacune des copropriétés, une stratégie de redressement et un programme de travaux.

Perspectives

Les conclusions des 6 POPAC engagés sur les 8 copropriétés du quartier Mosson et la copropriété des Cévennes ont mis en exergue de nombreux dysfonctionnements qui convergent vers la nécessité d'engager d'importantes actions de prévention, redressement voire transformation. Ces interventions s'opéreront dans le cadre du NPNRU 2 et du plan « initiative Copropriétés » pour lequel la Métropole a été retenue par le ministère de la cohésion des territoires en octobre 2018.

Ce plan permettra à la Métropole de bénéficier de moyens exceptionnels pour intervenir de manière lourde et coordonnée sur le bâti et la gestion des copropriétés privées via de nouveaux outils tels que l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD), qui peut permettre notamment le portage massif de lots d'habitation par la collectivité. Dans l'attente du NPNRU 2, un plan de sauvegarde va être mis en place pour une durée de 5 ans afin d'accompagner les ménages de la copropriété des Cévennes et d'améliorer la gestion de la copropriété et de suivre les impayés.

A côté de ces 6 POPAC, un POPAC « dit QPV » sera déployé, en fonction des besoins repérés, sur **les 10 autres quartiers de la politique de la ville** afin d'accompagner les copropriétés via la réalisation de diagnostics ciblés, d'expertises et de formations. Il s'agira notamment de sensibiliser les copropriétaires sur leur rôle et de prévenir la dégradation des copropriétés.



Les ateliers de quartier (Compagnons bâtisseurs)

Principes d'intervention

Les ateliers de quartier de Montpellier s'adressent principalement aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'atelier de quartier permet **la réalisation en auto-réhabilitation accompagnée de travaux d'entretien locatif du logement des participants** et repose sur la dynamique d'un réseau d'entraide et de proximité. La première visite à domicile avec le référent social permet de présenter la démarche, de recueillir le souhait de l'habitant, d'établir le diagnostic du logement et de déceler les difficultés à habiter (sécurité, précarités énergétiques, situation d'inconfort, suspicion d'indécence, d'insalubrité).

Un protocole d'accompagnement est signé, définissant les travaux envisagés et les démarches à accomplir (assurance, contrat d'entretien, médiation, relation bailleur) ainsi que les engagements réciproques (pour l'habitant : être présent aux animations collectives hebdomadaires, participer aux travaux, à l'achat d'une partie des matériaux et à l'entraide. Pour les Compagnons Bâtisseurs : accompagner le locataire à réaliser ses travaux, prêter l'outillage et fournir les matériaux, mobiliser l'entraide, effectuer les médiations auprès des bailleurs). Les animations collectives portent sur des thématiques liées au logement (maîtrise des dépenses d'énergie, les droits et devoirs des locataires-propriétaires, la sécurité et l'hygiène dans le logement) et se déroulent dans divers lieux de la ville.

La réalisation du chantier permet aux habitants bénéficiaires **de se mobiliser sur l'amélioration de leur logement**. Le chantier permet aussi de rencontrer d'autres personnes (voisins et autres bénéficiaires), de mobiliser ses proches, ses amis, sa famille...

Objectifs

Les objectifs principaux :

- le maintien dans le logement
- l'installation et/ou l'appropriation du logement
- la mutation (sous conditions d'attribution d'un logement)

Les objectifs secondaires :

- Favoriser l'entretien et l'hygiène dans le logement
- Favoriser les responsabilités éducatives en améliorant les espaces dédiés aux enfants
- Créer du lien social, permettre de sortir de l'isolement
- Favoriser l'accessibilité du logement
- Sortir d'une situation d'habitat indigne



Résultats

- **43 ménages, représentant 109 personnes** ont été accompagnés par les compagnons Bâisseurs. Sur ces 109 personnes, 60% sont originaires des quartiers politique de la ville suivants : **Figuerolles, Aiguelongue, Lemasson, Pas du Loup/ Val de Croze, Près d'Arènes, Petit Bard, Vert Bois, Mosson et Pompignane** ;
- **24 chantiers** dans les logements réalisés (aménagement d'espaces de rangement, travaux de rafraichissement mural, nouvel agencement...)
- **365 demi-journées** d'entraide soit 183 jours autour de la mobilisation sur les chantiers ;
- **15 animations collectives** et ateliers bricolage se sont déroulés dans différents endroits de la Ville et ont réuni 168 participants.

Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs

Enjeux

→ Renforcer la logique de parcours éducatif

Dans une approche éducative globale, le jeune et son parcours doivent être placés au centre des préoccupations des co-éducateurs (famille, école, partenaires éducatifs). L'articulation et la cohérence des dispositifs doivent permettre l'accompagnement des jeunes, notamment dans les phases de transitions ou les situations de rupture, afin de lui garantir les conditions de sa réussite.

→ Développer une politique jeunesse ambitieuse

Une part importante des inégalités éducatives se joue aussi hors de l'école, à travers des inégalités d'accès à des loisirs éducatifs de qualité, par la capacité des familles à accompagner leurs enfants vers des parcours éducatifs diversifiés ou par les inégalités entre les territoires. Une action publique (politique jeunesse) volontaire sur les QPV est fondamentale pour dépasser ces inégalités.

Renforcer la logique de parcours éducatif

Le décloisonnement des dispositifs afin de faciliter la logique de parcours pour les enfants et les jeunes est pour l'ensemble des partenaires une réelle volonté.

Grâce aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place par la Ville de Montpellier depuis septembre 2015, les enfants ont pu découvrir de nouvelles activités et les poursuivre ensuite au sein des associations ou des clubs en temps extrascolaire.

D'autres actions développées spécifiquement pour la petite enfance ont été expérimentées en 2018, à l'instar du dispositif « Parler Bambin » mis en place dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EJE) et qui seront progressivement proposées dans plusieurs écoles maternelles (rentrée 2019).

Afin de rendre possible les parcours éducatifs, les partenaires du contrat de ville se sont également concentrés sur les actions innovantes en matière de prévention du décrochage scolaire, de persévérance scolaire ou de remobilisation scolaire, et ce à différents moments de la scolarité des enfants et des jeunes. Parmi ces actions, on trouve :

- La remobilisation des jeunes en risque de décrochage scolaire dans le cadre d'un partenariat entre associations, Education Nationale et entreprises avec notamment le projet ACTEURS porté par l'association ACTEURS en partenariat avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), UFOLEP, Unis-Cité et le lycée Jean Monnet.
- L'accompagnement des collégiens dans la recherche de leur stage d'observation de 3^{ème}, dans le cadre d'un partenariat entre les associations, les entreprises et les collèges, au travers des actions portées par Cité citoyenne (**Près d'Arènes**), Génération Solidaire et Citoyenne (GSC) à **la Mosson** ou Face Hérault (**ensemble des territoires**) et en lien les collèges des différents REP et REP+.
- Le repérage des enfants non-inscrits à l'école, action menée par le centre APAJ en partenariat avec l'Education nationale et le PRE. Cette action a notamment permis à l'Education Nationale de renforcer son protocole absentéisme pour le second degré et de le développer pour le 1^{er} degré.

Appel à projets 2018

61 projets ont été déposés au titre de l'enjeu 2 visant à renforcer la logique de parcours éducatifs. 59 projets ont été retenus au titre de cet objectif pour un total de 431 418 € de crédits spécifiques et 121 177 € de crédits de droit commun.

Renforcer le soutien à la jeunesse

Concernant les besoins spécifiques identifiés chez le public adolescent, il n'existe pas encore en 2018 d'approche homogène et partagée par les partenaires autour de la définition de tranches d'âge prioritaires et donc d'une distinction des besoins en fonction de ces tranches d'âge. Il est pourtant toujours évoqué la nécessaire différenciation des approches pédagogiques à déployer, en matière d'animation de loisirs ou de médiation culturelle, en fonction de ces tranches d'âges.

A travers le contrat de ville, certaines actions ont néanmoins pu être développées, principalement autour du développement d'une offre de loisirs à destination des jeunes résidant en quartier prioritaire. **L'Accueil jeunes de la Mosson** en est une illustration, avec un modèle d'aller et venue libre des jeunes et la construction de l'offre d'accueil par les adolescents eux-mêmes. Il faut également citer les actions portées par 3MTKD sur différents quartiers (**Pas du Loup-Val de Croze et Mosson**) avec une offre de loisirs conséquente en période estivale ou encore les actions mises en œuvre par Bien Vivre à Aiguelongue (BVA) à **Aiguelongue**, le Centre Loisirs Jeunes Paillade (CLJ) à la **Mosson**, ESSOR au **Petit Bard** ou Montpellier Mosson Omnisport pendant les vacances scolaires dans leurs clubs ados (**Mosson**).

Les partenaires pointent un manque de visibilité de l'offre existante, notamment à destination des jeunes résidants en quartier prioritaire. Cette offre existe cependant et il est nécessaire de travailler sur l'accompagnement des publics. Une coordination territoriale des intervenants reste donc d'actualité pour favoriser cet accompagnement, à l'instar des commissions jeunesse des réseaux territoriaux existants sur les quartiers (réseau associatif et institutionnel Pailladin sur la **Mosson et les Hauts de Massane**, réseau Rimbaud sur le **Petit-Bard**, collectif éducatif pour les quartiers **Gély et Figuerolles**, réseau de territoire **Prés d'Arènes**...).

L'UFOLEP et APS 34 animent par exemple la commission Jeunes du réseau Mosson depuis septembre 2015. Cette commission réunit une vingtaine de partenaires et mène une réflexion autour de l'offre de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans. La commission a souhaité travailler en 2018 autour de l'offre éducative et de loisirs du territoire, notamment pendant les vacances d'été et le week-end. Leurs travaux ont abouti à une mutualisation des actions existantes sur le territoire, à la réalisation d'un flyer et d'une page Facebook pour rendre lisibles les projets et au développement d'actions menées en partenariat durant les vacances scolaires. L'objectif était de rendre accessibles ces actions aux jeunes, de mutualiser et de rendre cohérente l'offre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Une journée « L'Été de la Mosson » ayant pour but le lancement des activités de l'été, a été organisée le mercredi 4 juillet 2018 et a réuni une centaine d'adolescents du quartier aux terrains annexes de la Mosson. La Commission Jeunes souhaite poursuivre ce travail en 2019 en réajustant les écarts et optimiser cette démarche de mutualisation.

Appel à projets 2018

23 projets ont été financés au titre de l'enjeu 3 visant à renforcer le soutien à la jeunesse, dans le cadre de l'appel à projets 2018, pour un total de 182 250 € de crédits spécifiques et 36 400 € de crédits de droit commun.

APIEU – Clubs des Villes

Les clubs Ville s'appuient sur le succès des classes ville, des classes vertes et des classes du patrimoine. L'**Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU)** est labellisé CPIE (centre permanent d'initiatives à l'environnement) depuis 1990. Le CPIE APIEU de Montpellier propose chaque année jusqu'à 10 classes de ville dont l'objectif est de faire découvrir aux élèves leur environnement proche et quotidien, d'aller à la rencontre des autres quartiers, de leurs habitants, pour privilégier l'exploration de la ville et la rencontre avec ses citoyens. En 2018, l'APIEU est intervenu dans dix établissements scolaires des quartiers **Petit-Bard, Pergola, Gély, Figuerolles, Mosson et Lemasson**, auprès des jeunes de 5 à 25 ans.

Parallèlement, l'APIEU a renforcé son implication dans les quartiers prioritaires (Cévennes, Petit Bard, Gély et Lemasson), avec une équipe dédiée de trois personnes (postes FONJEP et adulte relais). Tout au long de l'année, Mercédès, Rossella et Marine ont animé des projets pour les jeunes et les moins jeunes, contribué à l'organisation d'événements festifs sur les quartiers prioritaires, participé à la vie des réseaux locaux...

Quartier Cévennes

7 enfants (7 - 11 ans) et 10 jeunes (15 - 17 ans) ont participé tous les mercredis sur le quartier des Cévennes à des activités liées à l'éducation à l'environnement (atelier découverte des thématiques environnementales, atelier compost et biodiversité, atelier artistique à partir de objets de récupération, sorties au jardin partagé...).

Le public du quartier Cévennes a été mobilisé sur le projet **Voyage en terre connue**, le long de la Mosson, avec une découverte de la biodiversité, en partenariat avec le centre de loisirs de l'association ACLE. L'APIEU a également participé à 4 **Olympiades** pendant lesquelles des activités sportives et culturelles ont été proposées à plus de 150 enfants âgés de 6 à 13 ans. Enfin, l'APIEU a également participé à la **Cité citoyenne du Petit Bard**, organisée au mois d'avril avec un atelier tri des déchets qui a concerné entre 80 et 100 enfants.

La mobilisation de tous les partenaires a permis l'accès au sport et au jeu collectif à des enfants qui n'auraient pas autrement eu cette possibilité, mais a donné également aux habitants un accès à des loisirs de qualité, permettant une certaine mixité et des échanges entre les familles du même quartier ou de quartiers différents. Ces actions permettent enfin de réunir le réseau et de créer un vrai partenariat.

Les animateurs ont observé une mobilité grandissante des enfants qui, après des ateliers de sensibilisation en temps scolaire ou sur le quartier, n'hésitent plus à sortir du quartier pour aller voir d'autres endroits, d'autres réalités. Ils demandent davantage à leurs parents de participer à de nouvelles activités, notamment autour de thématiques comme l'environnement, la biodiversité, l'équilibre alimentaire ou le zéro déchet qui n'étaient pas forcément leurs centres d'intérêt avant les actions de sensibilisation.



Quartier Gély

65 jeunes, âgées de 9 à 23 ans (dont 11 femmes) ont participé à 18 ateliers (« récup art », alimentation, propreté dans le quartier). Des ateliers sports environnement ont également été proposés aux femmes du quartier. La menace des attentats a paralysé les familles de la cité Gély et beaucoup d'activités n'ont pu avoir lieu. Néanmoins, les ateliers proposés sur ce dernier ont trouvé leur public et les jeunes ont montré un réel intérêt pour les arts plastiques. Les sorties familiales ont également été un moment de détente que les familles ont apprécié.



Quartier Lemasson

65 jeunes de 5 à 23 ans ont participé à 12 ateliers jardinage (prévention des déchets, construction de jardinière). L'APIEU s'est également impliqué dans la préparation du carnaval (140 personnes touchées de 3 à 80 ans), du marché nocturne (45 personnes) ou lors de la fête de la soupe (42 personnes). Le développement des actions sur le quartier Lemasson reste une priorité pour 2019.



Les Petits Débrouillards

En 2018, les Petits Débrouillards ont investi beaucoup plus intensément les quartiers **du Petit-Bard, des Prés d'Arènes et de la Mosson**, notamment par la présence renforcée de médiateurs sociaux et scientifiques en convention Adulte Relais, d'une équipe de médiateurs scientifiques occasionnels et de volontaires en service civique qui ont accompagné certains projets.

Quartier Près d'Arènes

Sur le quartier des Prés d'Arènes, **5 Cités débrouillardes** ont été organisées. Il s'agit d'animations de rue gratuites et ouvertes à toutes autour de thématiques différentes (numérique, sténopé, qualité de l'air et objets volants, cartographie, l'œil et les illusions d'optique). Elles ont été proposées sur **Saint-Martin** ainsi que sur le quartier de **Tournezy**, durant les périodes de vacances scolaires (13 jours). 14 projets collectifs ont ainsi pu être réalisés sur le territoire (micros-trottoirs sur la parole des habitants et diagnostic, sténopé regard de Femmes, science tour, code week, interviews et émission radio Clapas spécial ZAT).

Toutes ces actions ont été conduites et réparties sur les deux territoires, celui de Saint-Martin et celui de **Tournezy** en partenariat avec le réseau d'acteurs du grand territoire des Prés d'Arènes.

L'action **Aux Sciences citoyens-Près d'Arènes** a ainsi permis de toucher toutes les tranches d'âges du quartier mais en majorité les jeunes de 7 à 25 ans, sans différence marquée entre garçon ou fille.



Quartier Petit-Bard / Pergola

Les Petits Débrouillards ont participé à des actions ponctuelles (fête de quartier, journée sécurité routière, la cité citoyenne, fête de l'été, commissions accompagnement scolaire) mises en place par le réseau Rimbaud, mais ont également mis en œuvre des ateliers réguliers à la Maison Pour Tous François Villon, ainsi que des formations d'initiation à l'animation scientifique, « Nature en ville », médiation et de gestion de conflits, chantier Palette pour l'aménagement des jardins de la Pergola avec les familles adhérentes de La Main Verte, gestion d'une oliveraie avec 3 familles du quartier, Ateliers Energie Mobilité avec des élèves de CE1 de l'école Armstrong et du Collège Simone Veil, Festival Aux Sciences Citoyennes, Code week ...).

Le public concerné est assez vaste, mais plutôt jeune (7 à 25 ans), sans différence marquée entre garçon ou fille. En 2018, le médiateur a pu rencontrer régulièrement des dizaines de familles dans le cadre de l'accompagnement scolaire, mais aussi lors d'activités au **jardin partagé**, où encore lors de moment de valorisation (Festival aux sciences citoyennes, Chorales de l'école, représentation théâtrale au collège) et dans le quotidien, lors de passage dans le quartier. Une dizaine de familles (essentiellement des mères) sont ainsi accompagnées par le médiateur social et scientifique. Ces parents étant parfois des jeunes adultes, le médiateur peut être amené à les accompagner ou les

orienter sur des questions variées ayant trait à l'éducation, la formation, l'insertion... Il en ressort notamment la nécessité d'un accès facilité à l'apprentissage de la langue française ou pour l'insertion professionnelle, d'une meilleure connaissance des activités proposées sur le quartier, de bénéficier d'un lieu dédié aux échanges techniques et artistiques, d'aménagements ludiques sur le quartier...



Les perspectives 2019 reposent sur l'accès à un local partagé (courant novembre) avec l'association Raiponce. L'idée serait de développer un tiers-lieu, c'est-à-dire un espace de rencontre informelle intégrant les habitants et les structures locales. Le pari du tiers-lieu est de créer une continuité entre actions de rue et accompagnement des habitants.



Quartier Mosson

La médiation sociale et scientifique en direction des habitants du quartier Mosson se concentre plus particulièrement autour du public 12-25 ans.

Les actions Petits Débrouillards se sont développées récemment sur ce quartier, le poste de médiatrice s'est ouvert le 11 décembre 2017 et après un an de travail et de présence sur le territoire, au contact des partenaires du réseau pailladin, elle a su tisser un réseau pour co-construire des actions et développer de nouveaux projets.

Différents ateliers de rue ont été organisés en 2018 (cerfs-volants, « Nous et les Autres », ateliers et visite de l'exposition à Pierres Vives avec Alisé et Asa, Cité Débrouillarde « Cartographie et totem », Science Tour Climat, Cité Débrouillarde « Biodiversité dans ton quartier » ...).



Sur les actions (ateliers réguliers ou de rue, événements partenaires), le public rencontré est issu majoritairement du quartier Mosson. La mobilité reste néanmoins un frein pour favoriser la rencontre des publics du sud du quartier vers le nord et inversement, excepté quelques événements importants comme la **Fête du lac des Garrigues** ou **Part'âges et Metiss'âges** au Centre social Caf.

Les actions ont concerné principalement les jeunes et il a été difficile de mobiliser les adultes. Les actions de rue à l'Espace Oxford, le projet « Nous et les Autres » avec l'association Alisé ou l'action « Cerfs Volants » avec Asa, ont permis de rentrer en contact exclusivement avec des femmes.

Globalement, la répartition par genre reste équilibrée et les actions ont concerné environ 486 jeunes, âgés de 7-12 ans, 88 adolescents de 13-17 ans et environ 70 adultes.

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

L'UFOLEP poursuit un engagement citoyen et volontariste dans l'action sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, au service de l'émancipation individuelle et du savoir vivre ensemble. Ses actions s'adressent à tous les publics, enfants, jeunes, adultes et familles. Cet engagement est notamment à l'œuvre dans les Écoles multisports proposées dans les quartiers **Petit Bard, Cévennes, Mosson, Croix d'Argent**. La dynamique de projet autour des activités sportives et des loisirs éducatifs permet de faire le lien entre les interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des ALSH, de l'Accueil Jeunes. Elle s'inscrit dans une cohérence et une **continuité éducative**, qui accompagne l'enfant de la petite enfance à la jeunesse autour d'un projet global et d'une dimension territoriale.

Sur l'ensemble des QPV

Les Écoles multisports

Les besoins ont pu être identifiés à la fois par les acteurs associatifs mais aussi par les habitants, les familles et les jeunes. Ils portent notamment sur une activité sportive qui ne soit pas une activité physique régulière. Un travail de proximité et de médiation auprès des habitants, des familles et notamment des jeunes, permet d'évaluer les besoins et d'apporter la réponse la plus adaptée en termes d'activités sportives.

L'UFOLEP souhaite que le jeune soit placé au centre du projet « École multisports », afin de l'amener progressivement à adopter des règles de savoir-être en respectant les horaires, la régularité dans la présence et les règles que génèrent la pratique sportive. L'accès à une licence pour pratiquer des activités multisports engage le jeune dans sa posture d'adhérent. C'est la première étape dans leur inscription pour une pratique sportive régulière, créant ainsi des passerelles avec les clubs sportifs du quartier et de la ville.

Sur les 4 écoles Multi Sports situées dans les quartiers **Mosson, Croix d'Argent, Petit Bard – Pergola et Cévennes**, 122 jeunes (11-17 ans) ont participé aux activités (90 garçons et 32 filles, durant les mercredis, les samedis et les vacances scolaires). 4 animateurs et des services civiques sont sollicités sur chacune des Écoles Multisports. Les filles sont de plus en plus nombreuses à participer aux activités et aux séjours.

Projet d'intermédiation Service Civique

Ce projet consiste en l'accompagnement de 12 jeunes adultes issus des QPV, pendant l'année scolaire 2017/2018, pour effectuer une mission de service civique au sein de l'UFOLEP. Le projet s'adresse exclusivement à des jeunes adultes habitants dans des quartiers QPV et en priorité les quartiers **Petit Bard, Cévennes, Mosson et Croix d'Argent**. L'intérêt de ce projet est de participer à leur insertion professionnelle en leur proposant un parcours d'accompagnement, d'une durée de 9 mois, dans le cadre du **dispositif SESAME**. Ce dispositif a notamment pour objectif de sensibiliser et d'informer les 16-25 ans sur les métiers de l'encadrement sportif, en les accompagnant vers une formation qualifiante dans le domaine de l'animation et du sport, telle que le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs (CQP ALS).

C'est aussi un véritable parcours de remobilisation pour les jeunes adultes impliqués dans la vie associative des quartiers. Ils deviennent alors de véritables acteurs d'une dynamique sociale de territoire, sportive et éducative liées aux valeurs de l'éducation populaire.

A l'issue de leurs missions, 5 d'entre eux ont signé un contrat professionnel d'un an (CDD) à l'UFOLEP 34, en septembre 2018. UFOLEP souhaite les intégrer dans un parcours de professionnalisation dans le cadre de la formation BPJEPS APT. Concernant les autres jeunes, 2 sont actuellement en suivi MLJ3M et Pôle Emploi vers le dispositif « garantie jeune », 2 ont trouvé des emplois et 3 jeunes n'ont repris aucune activité, et restent à ce jour à ce jour en recherche d'emploi.

Quartier Mosson

L'Accueil Jeunes

L'Accueil Jeunes **Mosson** vise à fédérer les jeunes autour d'un espace situé au cœur du quartier. Au-delà de l'accès aux loisirs et aux vacances pour des jeunes de 14 à 17 ans éloignés des dispositifs existants, ce lieu a pour ambition de leur offrir un espace d'épanouissement et d'émancipation visant au progrès individuel et collectif dans le respect de leurs attentes, de leurs potentialités et de leurs choix.

L'Accueil Jeunes Mosson a ouvert ses portes en octobre 2015. Il est géré et coordonné par l'UFOLEP avec un partenariat fort du Centre Social CAF de la Mosson. L'Accueil Jeunes s'appuie également sur une plateforme partenariale réunissant les associations du quartier qui œuvrent auprès des adolescents (IPEICC, AJPPN, DEFI, FRANCAS, APS34...).

Pour la période Septembre 2017 à Septembre 2018, l'accueil a rassemblé régulièrement 192 jeunes (138 Garçons / 54 Filles), 73 d'entre eux (39 Garçons / 34 Filles) ont renseigné un dossier d'inscription à l'année.

Action de médiation

La présence de l'UFOLEP sur le quartier Mosson est renforcée par la présence d'un Adulte Relais pour tisser un maillage territorial et des actions au cœur du quartier, en lien avec les habitants, les familles et les jeunes.

De nombreux jeunes ont été accompagnés sur leur projet autour des métiers de l'animation et du sport, l'adulte relais les accompagnant dans un parcours d'insertion et de formation.



Quartier Croix d'Argent

L'UFOLEP participe à la dynamique territoriale et souhaite renforcer la continuité éducative entre l'ALSH Voltaire-Pagnol et l'École Multisports. Impliqué dans le réseau Croix d'Argent, notamment au sein des commissions jeunesse et festivités, l'association participe à des projets collectifs de territoire (Forum des métiers au collège de la Croix d'Argent, Carnaval au parc Lemasson, Forum des associations à la Maison pour tous Albert Camus, Pique-nique de Quartier...). Cette dynamique territoriale profite particulièrement au quartier **Lemasson**, intégré dans la politique de la Ville, sur lequel le réseau est le plus actif.

Quartier Petit Bard-Pergola

L'école de GRS

Lancée en janvier 2014, l'activité GRS proposée à la MPT François Villon, s'adresse aux filles âgées de 6 à 12 ans des quartiers **Petit-Bard, Pergola et Cévennes** selon deux tranches d'âges : 6-9 ans et 10-12 ans.

Cette Ecole de GRS a réuni 45 gymnastes, toutes licenciées UFOLEP. Ces dernières ont participé au championnat départemental individuel les 25 et 26 novembre 2017 à Saint Jean de Védas, ainsi qu'au championnat régional de Poussan, le 25 mars 2018.

Cité Citoyenne / La Grande Lessive :

A l'initiative du réseau Rimbaud, l'UFOLEP coordonne le projet Cité citoyenne avec les partenaires associatifs et institutionnels du quartier du Petit-Bard. L'action vise à montrer aux habitants, la cohérence des actions proposées par les acteurs du territoire. Il s'agit, lors d'une demi-journée de multi activités culturelles et sportives précédée d'un repas partagé entre partenaires, de présenter les différentes actions et de permettre aux habitants d'y participer.

Sport au Féminin,

Afin de développer une pratique sportive régulière et de « bien-être » pour les femmes des quartiers, UFOLEP organise en partenariat avec l'association RAIPONCE des cours de gymnastique d'entretien. Une trentaine de mamans du quartier après leurs cours d'alphabétisation y participe tous les vendredis matin à la MPT François Villon.



Quartier Cévennes

Action de médiation

Depuis janvier 2016, l'UFOLEP est également présente sur les Cévennes pour tisser un maillage territorial et des actions au cœur du quartier, comme sur le quartier du Petit-Bard. Un adulte relais a une mission de médiation pour créer du lien avec les habitants, les familles et les jeunes.

Comme sur la Mosson, un travail de médiation est proposé aux jeunes adultes impliqués dans le milieu associatif pour les accompagner dans un parcours d'insertion et de formation autour des métiers de l'animation et du sport. 55 jeunes issus essentiellement des quartiers Cévennes, Petit Bard, Pergola et Mosson ont été reçus pour des questions portant sur l'arbitrage, le BAFA, le Service Civique, les stages dans les associations et en entreprises ou les liens avec les clubs de football.

Familiale des Cévennes

Dans le cadre de sa mission de médiateur, l'adulte relais participe aux actions mises en place par le réseau Cévennes, en proposant des animations sportives, culturelles et musicales aux enfants et parents, à l'occasion de la familiale des Cévennes, fête de rentrée organisée au mois d'octobre, mais également lors des **Olympiades**, à la veille de chaque période scolaire.

Ambassadeurs du Livre – AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Ce projet mobilise des volontaires « en résidence » au sein des écoles primaires des quartiers **Aiguelonge et Pompignane**, afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture en utilisant les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles. Cette action permet également de proposer un terrain d'engagement volontaire, via le Service Civique, à des jeunes désirant s'impliquer dans une mission d'intérêt général.

Ce volontariat des services civiques a été mis en œuvre à la rentrée de septembre 2018, dans les groupes scolaires de la **Pompignane et d'Aiguelongue**. Des « ambassadeurs du Livre » sont présents à raison de 20h/semaine dans les BCD des écoles (Sergueï Prokofiev, Jean Zay, Luis de Camoens et Sigmund Freud). Ils proposent des ateliers langage/lecture en lien avec les enseignants, ils organisent, trient et classent le fonds documentaire. Ils ont en charge la mise en œuvre du prêt, l'informatisation du classement et du prêt.

L'AFEV a développé un partenariat avec la Direction du Livre et des Médiathèques de la Métropole : ainsi, les bénévoles, et Ambassadeurs du Livre ont pu être formés par les équipes Jeunesse de la Médiathèque Emile Zola. Les volontaires ont appris à gérer un fonds de livres, le prêt, mais aussi à créer et monter des animations autour du livre. Ils travaillent à rendre le livre attrayant en offrant des lectures animées, en faisant créer des histoires de toutes pièces.

Territoire Aiguelonge et Pompignane

Les BCD des écoles concernées (Jean Zay et Sigmund Freud) sont maintenant pleinement fonctionnelles, aménagées et accueillantes pour le prêt de livres. Après une année de lancement en 2017/18 durant laquelle les équipes éducatives ont eu à s'approprier ce partenariat nouveau et cette offre dans leur école, elles sont aujourd'hui convaincues et l'organisation de séances (par les enseignants ou par les ADL) est opérationnelle. Les enfants sont maintenant également demandeurs et enthousiastes à l'idée des séances.



Une phase d'adaptation a été nécessaire, en concertation avec les directrices d'écoles, pour réajuster les missions des intervenants et le fonctionnement des BCD en tenant compte des exigences (parfois trop élevées) de certains enseignants et du départ anticipé de certains services civiques (pour des raisons personnelles).

Les écoles plébiscitent maintenant les ADL, reconnaissent leurs apports et la plus-value pour les élèves, et sont très attachées à les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Elles les intègrent d'ailleurs à leurs temps informels (repas, pauses...) et les considèrent comme faisant partie des équipes, ce qui montre une intégration réussie de ces jeunes engagés sur l'action.

Les enfants découvrent ou approfondissent des savoirs, développent leur curiosité et leur imaginaire. Les Ambassadeurs du livre contribuent par leur action dans les BCD, auprès des enfants mais aussi auprès des familles,

le goût de la lecture, en développant la lecture plaisir et en désacralisant l'objet livre auprès des plus jeunes, le projet vise à ce que l'enfant ne s'en éloigne pas. Enfin, les volontaires ont pour mission de mener et/ou de participer à des actions à destination des familles, notamment celles qui sont les plus éloignées de l'objet livre. Le prêt de livre enfants-parents, des visites de BCD proposant expositions et animations, des lectures en classe pendant l'accueil des maternelles ou encore des fêtes du livre et des familles ont été organisés dans les quartiers prioritaires de la ville, en lien avec les acteurs du territoire.



L'AFEV envisage un déploiement sur d'autres établissements en 2019.

Jouons en Ludothèque - Les Lieux d'Accueil Parents Enfants

L'association Jouons en Ludothèque travaille à promouvoir le jeu et les ludothèques comme support de développement du lien social et des individus, de leur imaginaire, de leur créativité. Pour les plus jeunes, elle s'appuie sur les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP).

Les LAEP sont des lieux aménagés pour accueillir des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent, ainsi que les femmes enceintes. On y vient pour jouer, pour que les enfants rencontrent d'autres enfants, pour rencontrer d'autres parents et deux professionnelles (psychologue, éducatrice de jeunes enfants ou animatrice de la petite enfance) sont disponibles pour répondre aux questions que les parents se posent. Ce qui s'y déroule reste confidentiel.

Les entrées et sorties sont libres. Chacun vient quand il veut et à l'heure qui lui convient. L'entrée est gratuite, car ces lieux fonctionnent grâce au soutien financier des partenaires (prestation de service de la CAF et droit commun du département et de la Ville de Montpellier).



A Montpellier, il y a 3 LAEP. Un lieu d'accueil parents enfants est ouvert à la Maison de l'Enfant et de la Famille, dans le quartier **Petit-Bard / Pergola**. L'équipe constituée d'une psychologue et d'une éducatrice jeunes enfants accueille les enfants et leurs parents tous les lundis, y compris pendant les vacances scolaires.

Un autre Lieu d'accueil parents enfants est ouvert à Montpellier, à l'agence départementale de la solidarité Ovalie, proche du rond-point du grand M et des quartiers **Lemasson et Paul Valéry**.

En septembre 2018, l'association a ouvert un nouveau LAEP « Les P'tites guirlandes », dans le parc de la Guirlande à la Maison Pour Tous Albertine Sarrazin, dans le quartier **Gély**.

Maison Pour Tous Michel Colucci –

Les Maisons pour Tous de la Ville de Montpellier sont des lieux privilégiés de rencontres avec les habitants et d'espaces de loisirs pour les jeunes. Avec les familles, les enfants, les jeunes, les associations, elles élaborent des projets contribuant au lien social, au faire ensemble, au vivre ensemble et à l'animation de quartier. **Dans le quartier Val de Croze**, La Maison pour Tous Michel Colucci, labellisée **centre social** est engagée pleinement dans cette démarche. Il suffisait de se rendre dans ce quartier le 31 octobre, jour de la fête d'Halloween, pour constater le résultat de plusieurs mois de préparation de cette soirée qui a réuni plus de 1 500 personnes, dont beaucoup de jeunes du quartier mais aussi d'ailleurs : un bal de vampires, un spectacle de magie et de nombreuses animations ont ravi le public.

Les associations partenaires telles que Montpellier Méditerranée Métropole (3MTKD) se sont impliqués pour la préparation de cet évènement, de même que les plus jeunes.



Renforcer l'accessibilité aux services et équipements

Enjeux

- Aller à la rencontre du public pour une meilleure appropriation de l'offre existante afin que chacun accède de façon équitable aux offres culturelles et sportives métropolitaines.
- Améliorer l'accès aux droits pour tous par la lutte contre le non recours lié à la méconnaissance de droits ou à des difficultés d'accès.
- Favoriser la promotion de la santé et l'accès aux droits de santé.

Appel à projets 2018

101 projets ont été retenus au titre de cet objectif pour un total de 809 268 € de crédits spécifiques et 333 814 € de crédits de droit commun.

L'accès à la culture

Concernant l'accès à la culture, 52 actions ont été financées en 2018 dans le cadre du Contrat de Ville, autour de 3 enjeux. Les établissements culturels de la métropole ont pour objectifs d'**aller vers** les quartiers prioritaires, afin que les habitants des QPV puissent **s'ouvrir à l'offre culturelle** du territoire et suivent **un parcours éducatif et culturel**.

De nombreux projets avaient ainsi pour objectif l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires, selon diverses modalités d'action.

Quelques exemples d'action sont présentés ci-après.

La ZAT (Zone Artistique Temporaire)

Quartier Près d'Arènes

En 2018, c'est le quartier de **Près d'Arènes** et plus précisément le parc de la Rauze et ses alentours qui a été choisi pour accueillir cet événement artistique grand public. La ZAT avait déjà eu lieu dans d'autres QPV les années précédentes : à **Figuerolles** en 2016, à **la Mosson** en 2012 et **Celleneuve** en 2010.

Le projet ZAT !, à l'initiative de la Ville de Montpellier, est une invitation à explorer la ville autrement à travers des projets artistiques surprenants. Il envisage l'espace public comme lieu de liberté et d'expériences. Inventant d'autres parcours dans la ville, faisant résonner projets artistiques et projets urbains, le projet ZAT ! Montpellier souhaite refléter l'identité de Montpellier et favoriser le « vivre ensemble ». La programmation artistique des ZAT est contextuelle : elle s'inspire des lieux investis, de leur histoire, de leur usage, de leur paysage, pour les révéler ou les décaler. Les ZAT mêlent spectacle vivant (théâtre, danse, musique), arts visuels (installations plastiques, pyrotechniques, projections), street art, performances, projets in situ, créations partagées et projets participatifs. Les ZAT proposent également des petits films « Points de vue, points de vie » réalisés avec des habitants, des artistes et des observateurs de l'urbain, visibles sur smartphone ou sur Internet.

L'édition 2018 de la ZAT a accueilli près de 30 000 spectateurs sur deux journées, les 14 et 15 avril 2018.



Parallèlement à la ZAT, un chantier citoyen a été mis en place avec 6 jeunes filles. Il leur a permis de pouvoir découvrir, à travers l'évènement, le monde artistique et de l'évènementiel. En terme de réseau professionnel et d'ouverture sociale, ce chantier a été une réelle opportunité pour les participants.

Ce chantier s'est déroulé en deux parties :

- du 30 mars au 6 avril où les jeunes ont réalisé une fresque style « Trompe l'œil » sur un transformateur ENEDIS (54 rue des constellations), étape du projet DOMINOES mentionné plus bas.
- du 11 au 15 avril sur la ZAT elle-même. Les jeunes ont eu pour mission de transmettre les informations concernant la ZAT aux riverains en effectuant du flying sur les voitures et dans les boîtes aux lettres. Dans un second temps, ils ont assuré une mission logistique en coopération avec l'encadrant technique de la ZAT. Le dimanche 15 avril durant le projet DOMINOES, les jeunes ont eu en charge de construire le parcours avec les bénévoles et de s'assurer du bon fonctionnement.

LE PROJET DOMINOES

Dominoes a été imaginé à partir d'une idée simple : une ligne de dominos à lancer ensemble sur 2 km. Cette fois-ci à l'échelle d'une ville entière, des milliers de blocs de béton cellulaire ont été disposés les uns à côté des autres pour créer cette unique sculpture qui a pris vie à la fin de la journée. Echange de compétences, esprit d'équipe, et nouvelles rencontres, Dominoes donne l'occasion à chacun d'être partie prenante d'un grand événement artistique et de transformer la ville en un grand terrain de jeu de construction.

La chaîne du projet DOMINOES passait sur le transformateur où les jeunes ont peint la fresque permettant de faire le lien avec la ZAT.

DEMOS - Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

Le projet Démos est un dispositif national de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Il se déroule sur une période de 3 ans et permet à 7 classes élémentaires, dont 5 situées en QPV (**Celleneuve, Hauts de Massane, Paillade, Près d'Arènes, Val de Croze**), de bénéficier d'une approche musicale complète et de découvrir la pratique orchestrale dans des conditions optimales :

- les instruments sont mis à disposition par la Métropole,
- l'encadrement musical professionnel est assuré par les enseignants du Conservatoire de Montpellier,
- l'accompagnement social des enfants et des familles est assuré par les agents du CCAS, de la Maison pour Tous Colucci (ayant reçu un agrément centre social par la CAF en 2017) et du centre social CAF de la Paillade.



Chaque orchestre est doté d'un budget global de 245 000 euros chaque année. Rassemblés en orchestre symphonique puis encadrés sur un cycle de trois ans à raison de 4 heures de cours par semaine, chaque enfant se voit remettre un instrument qu'il peut emporter chez lui.

Un an après la mise en place du projet Démos à Montpellier, Castries et Cournonterral, les 105 enfants qui se sont lancés dans l'aventure musicale ont présenté leur 1er concert mercredi 4 avril 2018 à l'Opéra Comédie. Point d'orgue du dispositif, ils présenteront en juin 2020 le fruit de leur travail lors d'un concert organisé à la Philharmonie de Paris.

Le projet Démos a pour ambition d'ouvrir les portes du futur conservatoire Métropolitain – qui sera inauguré en 2020 également - à un maximum d'enfants issus de ce programme ambitieux.

Réseau des Médiathèques – Projet « IDEAS BOX »

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, la Direction des médiathèques et du livre de Montpellier Méditerranée Métropole a acquis une Ideas Box, développé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et imaginé par le designer Philippe Starck. L'Ideas Box peut s'installer partout, en intérieur et en extérieur et se compose de plusieurs modules :

- une caisse avec un écran, une caméra, des appareils photos, des consoles de jeux vidéos et de nombreux jeux de société, ainsi que tout un équipement permettant de mener des ateliers avec le public,
- une caisse avec des tablettes et des ordinateurs pouvant se transformer en bureau,
- une caisse bibliothèque dotée de livres pour tous les publics et de liseuses,
- une caisse de rangement avec des chaises et des tables,
- la connexion à un serveur autonome donnant accès à de très nombreux contenus numériques sur de multiples sujets.



Ce dispositif a pour objectifs de développer des partenariats avec les acteurs socio-culturels, associatifs et institutionnels du territoire et de donner accès à l'information et à la culture aux publics, notamment grâce aux technologies numériques.

L'Ideas Box a été inaugurée en 2018 à Montpellier et s'est déployée au sein de l'ensemble des quartiers prioritaires, de la façon suivante :

Date déploiement	QPV	Lieu	Nombre participants	Durée	Evènement associé	Partenaires associés
21-mars	Pompignane	Stade avenue Alphonse Juin	100	Journée	*	MPT George Sand Association CLCV
15-avr	Près d'Arènes	Parc de la Rauze	700	Journée	ZAT	*
05-mai	Mosson	Lac des Garrigues	150	Apm	Fête du lac	MPT Georges Brassens Association Petits débrouillards
06-juin (report date initiale 11/04)	Cévennes	Place à l'arrière de la MPT Paul-Emile Victor	150	Apm	Les Olympiades	MPT Paul-Emile Victor Associations ACLE – AVEC – SAFE - UNICITES
13-juin	Figuerolles	Place du Plan Cabanes	60	Apm	*	*
30-juin	Gely	Parc de la Guirlande	70	Journée	Fête des langues	Boutique d'écriture
11-juil	Aiguelongue	Square des Gélinothtes	50	Journée	Partir en livre	MPT Albert Dubout
18-juil	Celleneuve	Parc Dioscoride	300	Journée	Partir en livre	MPT Marie Curie MPT François Villon Association Odette Louise Cinéma Nestor Burma
10-oct	Petit Bard	Cité Pergola		Apm	Code week	MPT François Villon MPT Paul-Emile-Victor Réseau de partenaires Arthur Rimbaud
17-oct	Lemasson	Club de l'âge d'or du Lemasson	105	Journée	Code week	Club de l'âge d'or Lemasson MPT Albert Camus Centre social de l'Espace Famille
21-nov	Pas du loup	MPT Michel Colucci	100	Journée	Métropole en jeux	MPT Michel Colucci
12-déc	Vert Bois	Maison de retraite protestante	49	Apm	*	Maison de retraite Abri Languedocien Crèche Gingko Biloba
Total			1 834			

Théâtre LA VISTA - PASS VISTA

La carte Pass VISTA, nominative et gratuite, valable pour une saison, permet aux habitants d'accéder à tous les spectacles de la programmation du théâtre La Vista pour la somme de 2 euros par personne. La carte est remise par les structures partenaires qui s'engagent, en outre, à faire un travail d'information et d'accompagnement auprès des jeunes et des familles.

Plus de 40 associations et établissements des quartiers **Gély – Figuerolles / Paillade / Pas du Loup – Val de Croze / Petit Bard-Pergola/ Prés d'Arènes** sont partenaires de ce dispositif. Chaque structure partenaire dispose d'un référent du Pass VISTA. Ces personnes sont les relais d'information de toutes les activités du théâtre auprès des habitants et des structures socioéducatives. Cet accompagnement a pour objectif, à terme, de permettre aux familles de se rendre au théâtre en toute autonomie.

En 2018, 2 053 billets ont été vendus dans le cadre de cette action. 1 770 personnes ont été accompagnées par les structures partenaires et 283 sont venues seuls ou en famille.

Au cours de ces dernières années, le projet n'a cessé de susciter l'intérêt des habitants concernés et des structures partenaires. Les réunions et les rencontres entre les acteurs du projet mettent en évidence la nécessité de créer plus de lien entre le théâtre et le public. En outre, le nombre de demande de partenariat augmente, ce qui témoigne de la réussite de ce projet.

Association Uni' sons – Caravane Arabesques

En 2018, la Caravane Arabesque a proposé une programmation éclectique de 25 spectacles avec pour objectif de casser les stéréotypes attenants aux arts du monde arabe.



A chaque évènement, des actions de médiation ont été mises en œuvre afin d'inciter de nouveaux publics à pousser les portes de structures culturelles :

- présentation de la programmation dans les établissements scolaires et les associations de quartier,
- tarifs préférentiels à 5 euros pour les bénéficiaires de minima sociaux et les jeunes sans emploi et en dehors du système scolaire,
- animation de rencontres et/ou débats avec l'artiste,
- visites et rencontres avec les équipes professionnelles des lieux culturels pour découvrir les métiers du spectacle.

La Caravane Arabesques permet la rencontre avec des publics "empêchés" ou "éloignés" des QPV **Celleneuve, Cévennes, Figuerolles, Hauts de Massane, Paillade, Petit Bard-Pergola et Prés d'Arènes**. En proposant une programmation autour des arts du monde arabe, et en conservant un accès privilégié à ces spectacles (tarif, déplacements et rencontre avec l'artiste), l'action permet aux habitants d'investir et de s'appropriier les équipements culturels publics.

L'accès aux sports

En 2018, 23 actions relatives à l'accès au sport ont été soutenues dans le cadre du Contrat de Ville.

Ces actions proposaient notamment d'appuyer les parcours d'insertion socioprofessionnelles des jeunes par la pratique d'activités sportives. Les actions sportives permettent en outre de favoriser le lien entre les habitants des quartiers. La diversification des pratiques sportives et de la découverte de nouvelles activités constituent également des enjeux mis en avant par les partenaires du Contrat de Ville.



Montpellier Canoë Kayak en Eau Vive (MCKEV) - L'aventure citoyenne en Kayak

L'association MCKEV (Montpellier Canoë Kayak en Eau Vive) a accueilli 36 jeunes dont 14 des quartiers prioritaires **Cévennes, Mosson, Petit Bard-Pergola et Pompignane** au cours de stages de canoë qui ont eu lieu durant l'été 2018. L'association a constaté une bonne interpénétration des groupes entre les jeunes licenciés du club et les jeunes venus avec le soutien des partenaires. L'objectif était de faire découvrir aux jeunes une activité de pleine nature qui peut se pratiquer à Montpellier, en centre-ville. Au-delà, les stages ont permis d'attirer une dizaine de jeunes vers une pratique régulière. A terme, il s'agira aussi de leur proposer une formation FFCK d'aide moniteur.

Tout en étant une pratique sportive complète, le canoë-kayak est un vecteur de connaissance de l'environnement, un apprentissage à la sécurité, à la solidarité et à l'autonomie dans un cadre de pleine nature.



L'accès aux droits

En 2018, le contrat de ville a permis de financer 20 actions relatives à l'accès aux droits. Il s'agissait notamment de favoriser les apprentissages et l'accompagnement au numérique. La mise en œuvre de ces actions a donné lieu à la création d'outils et d'approches pédagogiques adaptés aux besoins des publics rencontrés.

Le contrat de ville a aussi permis la structuration du Réseau des Associations de Proximité Sociales et Linguistiques de Montpellier Méditerranée Métropole (RAPSOL3M). Le réseau est aujourd'hui constitué de 16 associations présentes sur les quartiers prioritaires et qui travaillent dans le domaine de l'apprentissage du français. Les associations membres de ce réseau ont constaté qu'elles n'avaient pas les moyens pour évaluer le niveau de départ des personnes, les orienter vers une offre adaptée et assurer un suivi individuel. Une réflexion a été engagée en 2018 par les institutions et en particulier l'Etat à la mise en place d'une plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation et de suivi des parcours.



Association Accompagnement de Parcours Jeunes et Adultes (APAJ) – Renforcer l'accès aux droits

Dans un contexte où de plus en plus de démarches doivent se faire en ligne, cette action avait pour objectifs de favoriser l'accès aux droits et l'autonomie face aux démarches administratives, grâce à l'outil numérique. Elle a concerné les quartiers prioritaires **d'Aiguelongue, Gély-Figuerolles et Prés d'Arènes**

L'association a proposé des permanences dédiées à ces objectifs, ainsi que des ateliers en accès libre de e-administration au sein de l'Espace Public Numérique (EPN) du Centre APAJ. A chaque séance, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) a reçu individuellement les personnes (accueil, identification des difficultés, orientation et accompagnement). Pour la résolution des difficultés (CAF, Assurance Maladie, Pôle Emploi, rédaction de courriers, inscriptions diverses, etc...), un travailleur social dispose d'une valise numérique (smartphone, 2 tablettes, connexion internet) qui peut être mise à disposition du public pour faciliter leur autonomie. En complément de ces temps repérés sur la semaine, une médiatrice numérique a proposé des séances collectives de formation à l'usage numérique sur la e-administration (8 séances en 2018) à **Aiguelongue et Prés d'Arènes**. La méthodologie utilisée a fait ses preuves pour l'autonomisation des publics grâce à des outils individualisés d'acquisition de compétences en e-administration et une méthodologie adaptée pour des publics maîtrisant mal les savoirs de base (alphanumérique). La méthodologie est axée sur les besoins du public et permet d'utiliser les supports que le public possède (smartphone, tablette), ainsi que des outils en accès libre.

L'association a reçu les publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun. 304 personnes ont été touchées en 2018 dont 182 résidant dans l'un des trois quartiers d'intervention. L'association a constaté une demande d'accompagnement en hausse s'agissant des ateliers de formation à l'usage numérique. De nouvelles demandes émergent désormais pour un apprentissage dans l'utilisation d'outils personnels: smartphones, tablettes. L'association a également constaté beaucoup d'entraide au sein des ateliers entre les participants qui accèdent à l'autonomie et la font partager.

L'accès à la santé

L'Agence Régionale de Santé Occitanie a engagé, en 2016, une démarche de diagnostic santé partagé, sur les territoires des QPV, avec l'appui d'un prestataire, le Comité d'éducation pour la santé de l'Hérault (CODES 34). Le diagnostic a été présenté aux partenaires du contrat de ville en juin 2018. Ce diagnostic santé des quartiers prioritaires a permis de partager la connaissance des ressources disponibles sur les territoires avec pour objectifs d'améliorer l'information à destination des habitants et les parcours de santé, de soutenir le maintien à domicile des habitants vieillissants et de coordonner institutions et professionnels.

En 2018, 13 projets ont été soutenus dans le cadre du contrat de ville. Parmi ces projets, des actions de prévention santé ont été réalisées dans les écoles des quartiers prioritaires par la ville de Montpellier. Ces interventions ont lancé une dynamique sur cette problématique.



Jasmin d'Orient – Forum Santé

Lundi 26 mars 2018, l'association Jasmin d'Orient a organisé le premier « Forum Santé - Bien-être » dans le but d'informer et de sensibiliser les habitants de **l'ensemble des quartiers prioritaires** à différentes thématiques de santé. De nombreux organismes ou professionnels de santé ont participé en tenant des stands dans lesquels ils proposaient de la documentation sur l'alimentation, le diabète et pour certains des activités physiques. Des dépistages du cancer du côlon ont aussi été proposés au public.

Les partenaires présents à cette journée étaient les suivants :

- Les Services de la Mairie
- L'Assurance Maladie de l'Hérault
- Dépistage 34
- Hérault Sport
- La Ligue contre le cancer
- La Ligue contre l'obésité
- CHU 34
- Le Planning Familial
- Souffle LRT
- Via voltaire
- Agence Porte de la Mer
- Les Conseils Citoyens
- Le Secours Populaire
- Les Maison Pour Tous (L'Escoutaire, Boris Vian)
- La Mission locale
- L'APAJ-AXENTS

La fréquentation totale à cette journée s'élève à environ 300 personnes.

Soin, prévention, dépistages, nutrition, bien-être
S'informer pour être en meilleure santé

FORUM SANTÉ
Lundi 26 mars 2018 10h - 17h
Parc Saint Martin / Près d'arène
TOUT PUBLIC - ENTRÉE GRATUITE

Logos des partenaires : cget, Merault, M Montpellier, Prodiges, Assurance Maladie, BNP PARIBAS, Dépistage 34, Association Jasmin d'Orient

Les opérations Ville Vie Vacances (VVV)

Le dispositif Ville Vie Vacances (V.V.V.) permet l'accès à des séjours ou des activités de découverte culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en quartier prioritaire.

L'association ESSOR met notamment en œuvre ce type d'actions pour les jeunes du quartier Petit Bard-Pergola (cf. focus ci-après).



ESSOR – Vacances et week-ends pour adolescents

L'association ESSOR est une association de quartier qui propose un accompagnement individualisé, notamment scolaire, aux enfants et adolescents du quartier **Petit-Bard/Pergola** à Montpellier. Dans la continuité de ce projet éducatif, Essor propose des activités et des séjours artistiques et sportifs durant les périodes de vacances scolaires, encadrés par l'équipe d'animation d'ESSOR.

Suivant les principes du dispositif VVV, ces séjours doivent tout particulièrement :

- permettre aux adolescents de s'extraire quelques jours de leur quartier afin de travailler sur un projet dans un lieu dépaysant, propice à la création, à l'expression et aux échanges,
- favoriser la participation des jeunes dans les activités et dans la vie quotidienne afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, en développant leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur sens critique,
- susciter le « faire ensemble » et le « vivre ensemble » dans une démarche de solidarité, d'entraide et de partage au niveau des adolescents et des encadrants,
- faire vivre la mixité de genre, culturelle et sociale.

Les séjours artistiques réalisés sur les thèmes du théâtre, de la radio et des arts plastiques à Burlats et Pézenas ont permis aux jeunes de découvrir et d'évoluer dans un nouvel environnement. Les stages et les séjours sportifs ont permis aux jeunes de découvrir des sports d'eau au sein de leur territoire : Palavas les Flots, le Lez, la piscine de Chamberte, le lac de Salagou, etc. Les jeunes ont participé à l'organisation et au montage de ces projets. L'association a favorisé les déplacements à pied ou en bus afin de faire connaître aux jeunes les trajets et favoriser ainsi leur autonomie.

Pour l'association, les activités du week-end et des vacances permettent de maintenir et développer le lien avec les jeunes et d'approfondir ainsi les actions engagées durant la période scolaire.

Au total, 72 jeunes ont été touchés par ces activités en 2018.



Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

Enjeux

- Apporter des réponses concrètes sur des problématiques quotidiennes vécues par les habitants en matière de cadre de vie, de tranquillité publique et de médiation sociale
- Mieux coordonner les différents acteurs qui agissent dans ce domaine pour assurer une plus grande réactivité au service des habitants

Principales actions mises en œuvre

Médiation sociale

Plusieurs outils et dispositifs de nature variée ont été mis en œuvre dans le cadre de la médiation sociale, que ce soit par des opérateurs, des structures associatives ou les collectivités.

Ainsi, des **éducateurs de prévention spécialisée (APS 34)** sont présents auprès des jeunes des quartiers. Cinq équipes interviennent quotidiennement sur des territoires prioritaires de la ville jusqu'à 20h : **Mosson, Petit-Bard / Pergola – Cévennes, Gély – Figuerolles, Saint Martin, Près d'Arènes**. Ces équipes assurent un travail de rue et propose un accompagnement individuel ou collectifs à ces jeunes en situation de difficulté, dans le cadre de la protection de l'enfance.

D'autres acteurs associatifs proposent des actions dans le domaine de la médiation sociale / l'animation. Il en est ainsi de **l'AJPPN**, structure intervenant notamment dans l'animation et la prévention jeunesse au sein du quartier Mosson qui propose des actions autour de ces thèmes en lien avec les établissements scolaires, les services sociaux (Espace de Vie Sociale, animation 7-16 ans, chantiers loisirs, ...).

Au titre de l'intervention des collectivités locales, **un médiateur**, agent de la Ville de Montpellier, **assure une présence de proximité et de médiation au sein des quartiers quand un problème survient**. Par ailleurs, la Ville de Montpellier a constitué, en lien avec l'Etat, **des cellules de veille au sein de deux quartiers en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)**. Ainsi, pour les gros chantiers de réhabilitation ou de construction, et afin d'assurer au mieux leur réalisation dans un contexte apaisé, une cellule de veille est mise en place sous l'égide du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Montpellier. Elle réunit les principaux acteurs concernés (agent du CLSPD, délégué du préfet, mission locale,...) ainsi que les bailleurs et les entreprises afin d'échanger de manière opérationnelle sur des situations sensibles et définir les moyens pour y remédier. Citons à titre d'exemple la cellule de veille mise en place autour du chantier de réhabilitation de Cap Dou mail à la Mosson. Une personne dédiée à la relation locataire sur ce chantier d'ACM Habitat a été recrutée dans ce cadre via la commission d'insertion (2 autres personnes pour la réhabilitation de la résidence des Gémeaux et de Cérès).

Par ailleurs, pour le règlement des conflits sociaux privés, des médiations de proximité sont réalisés par **l'association AMPM** dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville de Montpellier. Une quarantaine de dossiers ont été traités dans ce cadre, en 2018.

Prévention de la délinquance

En matière de prévention de la délinquance, les deux territoires qui sont classés en **Zone de Sécurité Prioritaires (Mosson et Petit Bard – Pergola – Cévennes)** bénéficient d'une coordination des services qui relève des collectivités et de l'Etat et pilotée au plus haut niveau. Ces deux territoires ont disposé en 2018 d'effectifs de police renforcés dans le cadre de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ) mise en œuvre dans le cadre de la politique gouvernementale. Pour les autres quartiers, des cellules de veille restreinte, sous l'égide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), pilotées par la Ville de Montpellier et l'Etat, sont mises en place afin de répondre aux problèmes rencontrés et orienter vers les services concernés.

Concernant la sécurisation des espaces publics, plus de 17 caméras ont été installées sur les quartiers de la ville.

Des actions de **rapprochement Police / Population** ont également été mises en œuvre en 2018. Il s'agit par exemple des Kawa rencontres, organisées par **l'association PACIM**. Elles veillent à installer un dialogue constructif entre habitants du quartier (notamment les jeunes) et forces de police en proposant chaque mois, sur un thème dédié, des échanges entre ces participants (habitants, police, acteurs de terrains et représentants institutionnels). 20 kawa-rencontres ont été conduits en 2018 sur le quartier de la Mosson et ont touché 613 personnes.

Dans un autre registre, le **Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) Mosson Paillade** propose, durant les vacances scolaires d'été, des actions et animations à destination des jeunes des QPV à la base nautique de Villeneuve les Maguelone, encadrées par les agents de la Police Nationale. Ainsi, plus de 2 000 jeunes ont été accueillis pendant les vacances scolaires d'été entre 2017 et 2018.

Enfin, le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) a attribué plus de 100 000 € de crédits aux opérateurs, principalement associatifs, pour développer des projets sur le thème de la prévention de la délinquance à destination des QPV en 2018 autour de 4 axes d'intervention :

- Prévention de la délinquance des jeunes et lutte contre la récidive : 89.100 €, pour 17 actions ;
- Prévention des violences faites aux femmes et aide aux victimes : 39.500 € pour 3 actions ; dont le financement d'un intervenant social au sein du commissariat de Montpellier (partenariat solide avec le conseil départemental sur cette thématique) ;
- Tranquillité publique et dialogue police population : 31.000 € pour 4 actions, dont celles de PACIM, concernant les kawa rencontres sur **la Mosson**
- Prévention de la radicalisation : Les projets financés par le FIPDR et concernant en tout ou partie Montpellier s'élèvent à 74.646 €.

24 dossiers ont été ainsi retenus sur le territoire montpelliérain pour un montant total de 159.600€ dont 108.100€ sur les quartiers prioritaires (15 dossiers).

A titre d'exemple, en réaction à la problématique connue de présence de toxicomanes sur le **quartier Gély Figuerolles** et notamment dans le parc municipal de la Guirlande, la préfecture a proposé d'agir sur le volet préventif en finançant une action de prévention et de réduction des risques (action de maraudes menée sur 6 mois). L'objectif était de discuter avec les toxicomanes, nouer des contacts, et les faire venir jusqu'au centre d'échanges de seringues, où, s'ils le souhaitaient, ils pouvaient être orientés vers une prise en charge de leur désintoxication.

Gestion urbaine de proximité (GUP)

Outre les actions de sur-gestion réalisées au quotidien par les services gestionnaires sur l'ensemble des quartiers, en particulier ceux de la Métropole et des bailleurs (amplification des passages d'enlèvement et de ramassage des ordures ménagères et des encombrants, sur entretien sur les espaces publics et privés, réparations et entretiens divers, ...), des démarches sont entreprises dans certains quartiers.

Ainsi, sur le quartier du **Petit Bard et de la Pergola**, et à la suite d'un Projet Stratégique Local (PSL) établi fin 2017 dans le cadre de la finalisation du projet de rénovation urbaine, il a été décidé de conforter la démarche de GUP au sein de ce quartier jusqu'à la fin du PRU et de définir ses perspectives de fonctionnement dans le long terme afin de garantir durablement un cadre de vie de qualité pour les habitants du quartier. Cela s'est traduit par la mise en place de réunions une fois tous les deux mois, en présence des services de la ville de Montpellier, de la Métropole (police municipale, service propreté et gestion des déchets, renouvellement urbain), de la SA3M en charge de l'opération de rénovation urbaine, des services de l'Etat, des bailleurs, du syndic et d'un représentant des conseils citoyens afin d'identifier les dysfonctionnements éventuels au sein du quartier et les réponses à y apporter.

Par ailleurs, la Métropole, compétente en matière de gestion et d'entretien des espaces publics, a créé un outil spécifique en 2016. Il s'agit d'une plateforme e-services afin de faire remonter les dysfonctionnements en matière d'éclairage public, de mobilier urbain, d'entretien, d'espaces verts,... signalés par les citoyens et d'apporter une réponse par les services gestionnaires. Cette plateforme permet d'avoir une idée de la demande sociale. Hors, il est constaté à ce jour une faible demande au sein des QPV alors que les dysfonctionnements sur les espaces publics sont plus importants que sur les autres territoires.

Parallèlement à ces démarches, les bailleurs bénéficient de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les quartiers prioritaires. Cela s'est traduit début 2016 par **la signature d'une convention entre l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Montpellier, et les quatre bailleurs présents au sein des QPV (ACM Habitat, Hérault Habitat, Erilia, SFHE)**. Ces conventions ont défini, pour chacun des bailleurs, un programme d'actions sur une période de trois ans (2016-2017-2018) articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités autour de 8 axes d'interventions :

- Le renforcement de la présence de personnel de proximité ;
- La formation / soutien des personnels de proximité;
- Le sur entretien;
- La gestion des déchets et encombrants / épaves;
- La tranquillité résidentielle ;
- La concertation / sensibilisation des locataires ;
- L'animation, lien social, vivre ensemble ;
- Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Au titre de l'année 2018, **ce sont plus de 4,6 M€ qui ont été engagés par les bailleurs avec le soutien de l'Etat et des collectivités locales (Ville, Métropole, Département)** pour améliorer la qualité du service rendu et le cadre de vie des locataires du parc social au sein des QPV.

A titre d'exemple, quelques actions représentatives mises en œuvre par les bailleurs dans ce cadre entre 2016 et 2017 (les bilans 2018 sont en cours de synthèse) :

- La mise à disposition de locaux associatifs pour les associations : Compagnons bâtisseurs, ALIFE conseil, informatique +, GSC, GFEN... ;
- L'accompagnement d'un projet de gestion des espaces extérieurs avec les habitants sur la résidence du Lac (jardin partagé) ;

- Le soutien à des opérateurs associatifs intervenant au titre de l'appel à projets du contrat de ville ;
- L'installation d'un système de vidéosurveillance - Résidence du Lac à la Mosson ;
- La mise en place d'actions de sur entretien : mise à neuf des cages d'escaliers sur Pergola et Mosson, entretien et nettoyage des parties extérieures sur Mosson et Pergola par une entreprise d'insertion (Pi'emploi) ;
- La réalisation de travaux de remise en état des logements pour relocation et entrée dans les lieux de nouveaux locataires (514 logements) sur les 12 QPV (pour ces deux derniers types d'action, ce sont les surcoûts générés par rapport au reste des autres quartiers de la ville qui sont pris en compte).

Actions ciblées sur les espaces extérieurs : prévention – éducation à son environnement

Trois marches exploratoires suivies d'opérations « propreté » ont été organisées régulièrement à l'échelle des quartiers de la ville, dont certaines en QPV (le 7 Mars 2018 **sur le quartier Près d'Arènes**, le 28 Mars **sur le quartier Aiguelongue** et le 27 juin **sur le secteur Candolle**). Associant les services gestionnaires, elles visent à traiter des problématiques quotidiennes en matière de Gestion Urbaine de Proximité (reprise de la signalisation, marquage au sol,...). Les habitants y sont associés.

Par ailleurs, la Métropole a mis en place **des composteurs collectifs**. A ce jour, environ 40 ont été installés dont une partie en QPV, en particulier avec le bailleur ACM. Cette démarche a vocation à s'amplifier à l'ensemble des bailleurs.

Appel à projets 2018

9 projets ont été soutenus en 2018 dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville pour un montant de 110.500 €. La plupart d'entre eux ont concerné **la mise en place et l'animation de jardins partagés (Cf. FOCUS ci-après)**. Une marche exploratoire à destination des femmes **du quartier de la Mosson** a également été organisée par **l'association PACIM (« Cheminer au féminin »)** afin d'identifier les éventuelles problématiques que peuvent rencontrer les femmes sur l'espace public.

Les jardins partagés

Un jardin partagé est un jardin de proximité qui permet de se retrouver dans un lieu convivial pour jardiner. C'est un lieu ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre les générations et les cultures. Le développement de ces jardins témoigne de l'intérêt de tels projets menés avec les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en terme de développement écologique et éducatif, en complément de développement de dynamiques citoyennes collectives. Plusieurs jardins partagés ont ainsi émergé dans les quartiers, **au Petit Bard / Pergola** (association La Main verte), **à la Mosson** (Passe Muraille), **Lemasson, Pompignane, Pas du Loup / Val de Croze** (Mosaïque HJ). Un projet de jardin partagé, amorcé en 2018 par le Passe Muraille et les Compagnons Bâisseurs en lien avec ACM Habitat propriétaire des parcelles, est par ailleurs en cours de création sur le quartier de **Vert Bois**.

Plusieurs associations, comme **le Passe Muraille, l'APIEU ou Mosaïque des Jardins et des Hommes** participent à cette dynamique en accompagnant les habitants à la création de ces espaces partagés et en proposant différentes animations autour de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Ces jardins peuvent se créer parce que les bailleurs ou la collectivité mettent à disposition le terrain. C'est donc une démarche partenariale à vocation de lien social.

Les objectifs sont les suivants:

- Accompagner les habitants à créer et gérer collectivement des jardins partagés au pied de leurs résidences ;
- Permettre la co-construction de jardins partagés avec les habitants, les propriétaires des terrains (bailleurs sociaux, copropriétés) ;
- Développer les activités favorisant les rencontres et collaborations intergénérationnelles autour des projets de jardin partagé, encourageant la transmission des savoirs faire ;
- Associer les jeunes au projet, notamment lors des aménagements des jardins partagés et de rencontres avec des professionnels de l'agriculture et du paysage ;
- Valoriser son cadre de vie en le végétalisant et en favorisant la biodiversité ;
- Former les jardiniers à un jardinage respectueux de l'environnement (sensibilisation au développement durable) ;
- Sensibiliser au développement durable les diverses générations (familles, scolaires...) par des actions portant sur la gestion des ressources (eau, biodiversité végétale, animale, jardinage naturel), le recyclage des déchets (compostage, auto-construction).

Exemples d'intervention :

Le Passe Muraille

Depuis plus de 12 ans, Le Passe Muraille accompagne la création et l'animation de jardins partagés au cœur de la ville, des quartiers, en partenariat avec les collectivités, les bailleurs sociaux, les associations... notamment sur **le Square Jupiter et le Jardin du Grand Mail à la Mosson**, en proposant des animations avec les collectifs de jardiniers, les écoles et centres de loisirs de proximité du quartier.



Mosaïque des Hommes et des Jardins

L'association « Mosaïque des Hommes et des Jardins » conçoit, coordonne et anime des Ateliers Jardins Adaptés à un public fragilisé. Créée en 2006 face aux besoins de diversification agricole, l'association s'est tournée en 2014 vers la nature en ville et les Jardins à visée Thérapeutique avec deux spécificités :

- L'inclusion à la vie locale et sociale, par le jardinage adapté aux publics fragilisés par le handicap et la maladie.
- L'accompagnement des publics fragiles spécifiques (couples aidants-aidés Alzheimer, enfants autistes, traumatisés crâniens, handicapés moteurs ...).

L'association intervient au sein des quartiers prioritaires de la ville au travers l'animation et la coordination de 3 ateliers jardins collectifs de prévention santé et de développement social destinés aux seniors à la **Pompignane, à Lemasson et Pas du Loup/Val de Croze**. Les ateliers durent environ 1h pour les publics très fragiles et jusqu'à 2h pour les publics moins fragiles.



IV- Bilan financier 2018

Les partenaires financiers du contrat de ville mobilisent des crédits spécifiques dans le cadre d'un appel à projets qui concerne principalement les opérateurs associatifs. Les actions financées doivent répondre aux besoins identifiés. Mais au-delà de cet appel à projets, les institutions financent également, avec des crédits de droit commun, des actions sur les territoires, toujours en regard des objectifs poursuivis par le contrat. Les partenaires institutionnels peuvent enfin intervenir directement sur les territoires dans le cadre de leur politique de droit commun.

A. Bilan financier du Contrat de Ville

L'appel à projets 2018 du Contrat de ville a généré le dépôt de **285 projets** qui ont été déposés par 143 porteurs de projets, instruits selon une approche partenariale, territoriale et thématique. **275 dossiers ont été financés** par au moins un financeur, signataire du contrat.

Au titre de l'appel à projets 2018, les partenaires ont engagé près de **3 581 458 euros de crédits spécifiques et de droit commun** mobilisés pour les actions présentées à l'appel à projets. Ces crédits de droit commun ne constituent donc pas l'exhaustivité des moyens déployés par les institutions, en particulier ceux de la ville et de la Métropole sur les quartiers.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des crédits par enjeux et par quartiers.

Enjeux du contrat de ville	Appel à projets 2018		Total
	Crédits spécifiques	Droit commun	
Enjeu n° 1-4-8 : <i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	859 700 €	170 227 €	1 029 927 €
Enjeu n° 2 : <i>Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles</i>	431 418 €	121 177 €	552 595 €
Enjeu n° 3 : <i>Renforcer le soutien aux adolescents</i>	185 250 €	36 400 €	221 650 €
Enjeu n° 5 : <i>organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine</i>	91 488 €	181 695 €	273 183 €
Enjeu n° 6 : <i>renforcer l'accessibilité et la présence des équipements et services – accès à la santé - aux droits - à la culture et au sport</i>	809 268 €	333 814 €	1 143 082 €
Enjeu n° 9 : <i>rénover les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP)</i>	54 000 €	2 500 €	56 500 €
Enjeu n° 12 : <i>autres actions innovantes ou expérimentales dans les 4 axes transversaux du contrat de ville</i>	240 800 €	63 721 €	304 521 €
Total général	2 671 924 €	909 534 €	3 581 458 €

Quartiers	Population (2013)	Nombre de projets financés	Total Financements	Crédits spécifiques	Crédits de droit commun
Aiguelongue	1 095	4	10 700 €	10 700 €	- €
Celleneuve	1 420	9	46 680 €	43 600 €	3 080 €
Cévennes	5 578	18	167 372 €	114 600 €	52 772 €
Figuerolles	3 419	16	192 070 €	140 400 €	51 670 €
Gély	1 324	11	121 675 €	94 800 €	26 875 €
Lemasson	1 245	10	81 500 €	75 500 €	6 000 €
Hauts de Massane	21 652	17	222 218 €	167 918 €	54 300 €
Paillade		91	1 401 122 €	1 043 575 €	357 547 €
Pas du Loup-Val de Croze	3 245	14	102 200 €	100 200 €	2 000 €
Petit Bard - Pergola	5 756	37	339 750 €	279 600 €	60 150 €
Pompignane	1 198	1	5 000 €	5 000 €	- €
Près d'Arènes	4 458	13	179 575 €	140 700 €	38 875 €
Vert Bois	2 012	3	18 000 €	18 000 €	- €
Ensemble des territoires prioritaires	52 402	31	693 596 €	437 331 €	256 265 €
TOTAL	52 402	275	3 581 458 €	2 671 924 €	909 534 €

B. Dotation Politique de la Ville

Montpellier Méditerranée Métropole bénéficie en 2018, comme en 2017, de la Dotation de Politique de la Ville (DPV) pour un montant maximal de 4 546 875€ répartis entre 4 420 968€ de crédits immédiatement disponibles et d'une réserve de 125 907€. La dotation bénéficie à des projets d'investissement et de fonctionnement qui répondent aux enjeux prioritaires et aux objectifs du contrat de ville inscrits dans sa programmation.

Les territoires concernés sont les 12 quartiers prioritaires du contrat de ville élargis au "quartier vécu" pour les équipements et actions qui bénéficient aux habitants des QPV. Le taux de subvention a été défini dossier par dossier, au regard de la contribution des projets aux objectifs du contrat de ville.

La programmation 2018 a permis le financement de 4 projets portés par la Métropole, pour un coût de travaux HT de 3 055 000€ subventionnés à hauteur de 1 140 271€ et de 11 projets sous maîtrise d'ouvrage Ville, pour un coût de travaux HT de 8 326 378€ subventionnés à hauteur de 3 406 604€.

Parmi ces projets,

- 3 concernent le sport (1 861 888€) sur **Mosson / Hauts de Massane, Pompignane, Cévennes**
- 3 concernent la culture (620 000€) sur **Hauts de Massane, Figuerolles, Gely, Celleneuve, Val de Croze, Près d'Arènes**
- 3 concernent la cohésion sociale (793 700€) sur **Figuerolles, Hauts de Massane et l'ensemble des territoires**
- 3 concernent l'éducation et portent sur le réaménagement d'équipements scolaires (699 600€) sur **Celleneuve et Petit Bard**
- 1 projet porte sur le développement de locaux associatifs dans le cadre du projet de rénovation urbaine du **Petit Bard** (520 000€)
- 1 sur l'équipement vidéo et scénique de la Maison pour Tous Louis Feuillade - **Mosson** (36 687€)

C. Approche Territoriale Intégrée (ATI) et Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Le programme ATI a été contractualisé fin 2016 avec la Région (autorité de gestion), la Métropole étant organisme intermédiaire. Il comprend 6 opérations dans le domaine de la réduction de la précarité énergétique, des mobilités durables, du développement économique, de l'aménagement et de l'équipement. Le montant total contractualisé s'élève à 2,053 M€.

Deux opérations ont fait l'objet d'une demande de solde au cours de l'année 2018 : aménagement de la salle Louis Feuillade et réhabilitation de la résidence St Guilhem (**quartier Mosson**) pour un coût total de 3,4M€ et une participation financière au titre du FEDER à hauteur de plus de 1,03M€. Par ailleurs, un dossier de demande de subvention a été déposé pour l'opération de l'extension de la crèche Thérèse Sentis (**quartier Prés d'Arènes**) pour un coût total de 1,14 M€ et une contribution du FEDER attendue à hauteur de 135 000 €.

Deux dialogues de gestion ont été organisés entre la Région et la Métropole les 27 février et 19 octobre 2018 afin de faire un état des lieux sur les objectifs de consommation et de déterminer le programme d'actions 2019. Enfin, l'avancement du programme ATI a fait l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage des financeurs du 13 avril 2018.

V- Les perspectives apportées par l'évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours

L'évaluation du contrat de ville consiste à rendre compte du fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville sur les objectifs prioritaires et à proposer éventuellement un ajustement de la stratégie afin de mieux répondre aux enjeux définis. Cette évaluation a démarré à la fin de l'année 2018, à mi-parcours du Contrat de Ville et s'achèvera au 1^{er} trimestre 2019.

A. Le cadre méthodologique de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a répondu à trois objectifs principaux :

- Rendre compte du fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville à mi-parcours sur les objectifs prioritaires en mettant en avant les points où l'on progresse et les difficultés ;
- Réinterroger les orientations stratégiques du contrat de ville afin d'ajuster éventuellement les programmes d'action ;
- Préparer l'évaluation finale.

Lors du comité de pilotage des financeurs du contrat de ville du 13 avril 2018, le principe de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage a été acté et les membres du comité de pilotage ont fait le choix de focaliser l'évaluation à mi-parcours sur trois enjeux forts du contrat de ville :

- Le développement économique - l'emploi - l'insertion ;
- La jeunesse ;
- L'accès aux droits.

Un appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage a été porté par la Métropole. C'est le cabinet Pluricités qui a été missionné. La CAF a cofinancé cette évaluation.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a consisté à :

- Prendre la mesure de l'action menée et des résultats atteints au terme de cette évaluation à mi-parcours, et les partager avec les partenaires ;
- Proposer des outils méthodologiques en vue de l'animation de groupes de travail partenariaux associant l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville autour des questions évaluatives identifiées ;
- Poser les principaux enseignements de cette période et les orientations principales sous forme de préconisations en vue de l'ajustement potentiel du contrat de ville (avenant).

L'évaluation à mi-parcours s'est appuyée notamment sur :

- L'analyse des bilans physique et financier du contrat de ville sur la période 2016-2018 (2015 étant l'année d'élaboration du contrat de ville) et du fonctionnement de la gouvernance ;
- Des échanges conduits avec une quarantaine d'acteurs (institutionnels et associatifs) ;
- L'animation de 4 ateliers thématiques du 19 et 20 novembre 2018 avec la présence d'acteurs institutionnels et associatifs : 2 sur le volet emploi-développement économique, 1 sur le volet accès aux droits, 1 sur le volet jeunesse.

B. Les préconisations de l'évaluation

Des préconisations sur les trois volets des questions évaluatives et sur la gouvernance du contrat de ville ont été proposées et discutées. Elles se résument de la manière suivante :

Recommandations relatives au volet « Emploi – Développement économique »

Poursuivre la dynamique du PODEM :

- Créer l'observatoire économique de l'emploi
- Initier une action sur le développement des commerces/immobiliers d'activité dans les quartiers (Centre d'Affaires des Quartiers à la Mosson)
- Renforcer l'action de repérage des publics pour renforcer l'accès à l'offre d'insertion professionnelle
- Engager les partenaires sur le volet orientation-formation-qualification
- Conforter la plateforme collaborative métropolitaine « clause sociale »
- Sécuriser et développer la charte Entreprises et Quartiers

Recommandations relatives au volet « Accès aux droits »

- Améliorer les parcours d'accès aux droits en renforçant la cohérence, la lisibilité de l'offre et l'articulation inter-institutions
- Organiser les réponses sur l'accompagnement à l'outil numérique en vue de renforcer l'accès autonome aux droits, en optimisant la réponse associative
- Mettre en œuvre la plateforme linguistique d'évaluation et d'orientation des publics en matière d'alphabétisation

Recommandations relatives au volet « Jeunesse »

- Faire des Maisons pour Tous les structures coordonnatrices de l'offre territoriale, pour toutes les tranches d'âge
- Institutionnaliser et expérimenter l'instauration d'une action organisée sur une logique de sas, pour les jeunes en déshérence et en marge des dispositifs d'insertion et d'animation
- Élaborer et conduire le projet de cité éducative sur le QPV Mosson
- Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire

Recommandations relatives au volet « Fonctionnement et pilotage du contrat de ville »

- Ajuster le Contrat de ville en écho à l'évaluation
- Construire et appliquer un cadre méthodologique partagé sur la mobilisation des dispositifs de droit commun
- Renforcer l'innovation tout en consolidant les actions structurantes existantes
- Revoir le partenariat et le dialogue avec les associations
- Revoir la manière dont sont associés les habitants et expérimenter des outils ayant fait leurs preuves ailleurs
- Repenser les modalités d'évaluation et d'observation

Ces préconisations vont être intégrées à l'élaboration de l'avenant n°2 du Contrat de Ville appelé « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » 2020-2022, dont le rapport Politique de la Ville 2019 fera état.